

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

**389**

**DT3**

Projet de parc éolien Canton MacNider

6211-24-094

ÉTAIENT PRÉSENTS : **MIREILLE PAUL, présidente**  
**PIERRE BENOIT, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
PROJET DE PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 24 avril 2025 à 19 h

Centre communautaire de Saint-Damase  
379, rue de l'Église  
Saint-Damase (Québec)  
et via Webdiffusion

**TABLE DES MATIÈRES**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 24 AVRIL 2025**

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 1

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M. JEAN-PAUL ROY, citoyen..... 15, 57

M<sup>me</sup> LOUISE MORAND, Regroupement vigilance énergie Québec..... 25, 50

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 30

PAUSE

REPRISE

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M. ALEXANDRE RICHARD, citoyen..... 45

MOT DE LA FIN..... 60

**FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE**

---

**SÉANCE DE DE LA SOIRÉE DU 24 AVRIL 2025**

**LA PRÉSIDENTE :**

5 Bonjour à tous et à toutes, bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet de parc éolien Canton MacNider.

10 Dans un premier temps, je souhaite vérifier avec le représentant de l'initiateur de projet, monsieur Prina, si vous avez des nouveaux documents ou des nouvelles informations à déposer dans la séance.

**M. ALBERTO PRINA :**

15 Pas pour le moment. On va probablement travailler à les avoir disponibles durant la séance ou peu après, mais...

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci beaucoup.

20 Du côté des personnes-ressources, est-ce que vous avez des informations supplémentaires à déposer à la Commission?

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

25 Alexandre Borduas, ministère de l'Environnement. Oui, j'aimerais profiter pour répondre à la question des pertes temporaires et des suivis de remise en état, si vous permettez de donner un élément de réponse de trois minutes.

**LA PRÉSIDENTE :**

30 Oui, certainement, allez-y.

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

35 Parfait.

**LA PRÉSIDENTE :**

40 Ça, c'est pour faire suite à la question...

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

La dernière question, exactement.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

... qui a terminé un peu notre... la dernière partie de notre séance de cet après-midi.

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

10

Exact. On n'avait pas de réponse à vous donner, mais j'aimerais vous en donner deux éléments.

**LA PRÉSIDENTE :**

15

D'accord.

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

20

D'abord, que oui, il y a une remise en état des milieux humides temporaire qui est faite. Nous n'avons pas un taux de succès actuellement, mais c'est fait, d'où l'importance des suivis pour nous assurer que la remise en état corresponde aux exigences. La réalité est que les milieux qui sont remis en état ne donnent pas les mêmes fonctions écologiques que lorsqu'ils étaient non impactés, d'où l'importance... Tantôt, vous avez posé la question à Dominique à savoir si on appliquait les mêmes mesures d'évitement et minimisation, autant sur les pertes temporaires et permanentes. Bien, la

25

réponse, c'est oui, comme qu'elle disait, puisqu'on est conscient qu'on perd des fonctions écologiques au début de la remise en état des milieux, mais qu'on pense qu'on va retrouver à long terme.

30

Puis deuxième élément aussi, c'est qu'après les suivis un, trois et cinq années, comme Dominique disait, il est possible d'exiger... Admettons qu'on a un scénario où les pertes temporaires ne sont pas revenues comme qu'il était supposé, on peut demander une compensation financière pour revenir chercher cette perte temporaire là qui est maintenant considérée comme une perte permanente à nos yeux.

**LA PRÉSIDENTE :**

35

D'accord. Et à ce moment-là, ce que vous considérez comme une perte permanente, c'est toujours exprimé en superficie?

40

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

En superficie, oui.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Bien, merci beaucoup, monsieur Borduas, pour les précisions. Est-ce qu'il y avait autre chose?

10 **M. ALEXANDRE BORDUAS :**

Non. Est-ce que ça répond à vos demandes?

15 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui, ça va.

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

20 Oui, parfait, OK.

**LA PRÉSIDENTE :**

25 Je vous remercie, je vous remercie beaucoup.

Donc, le registre est maintenant ouvert. Si vous désirez poser des questions, vous pouvez vous y inscrire en salle, à la table d'accueil; et à distance, en remplissant le formulaire qui se trouve dans le site Web du BAPE ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6. Comme hier, nous prendrons d'abord 10 inscriptions et nous rouvrirons le registre si le temps le permet.

30

Si vous désirez exprimer votre opinion sur le projet à l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, que ce soit par écrit ou de vive voix, vous pouvez en parler à Kim Maloney, coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête qui est à la table d'accueil. Il est aussi possible de la joindre à l'adresse [macnider@bape.gouv.qc.ca](mailto:macnider@bape.gouv.qc.ca). Elle vous expliquera les modalités de participation. Vous pouvez également trouver toutes les informations à ce sujet sur le site Web du BAPE.

35

En attendant qu'on ait des inscriptions au registre, la commission va poursuivre son propre questionnement et je passe la parole à monsieur Benoit.

40

**LE COMMISSAIRE :**

Merci. Je vais débiter avec quelques questions concernant les impacts du projet sur le paysage, en débutant par une question adressée à la MRC, donc monsieur Desjardins.

Le schéma d'aménagement régional identifie le village et ses abords comme un corridor panoramique, l'initiateur a également qualifié ce paysage-là de forte valeur. La question pour vous est : comment est-ce que la MRC évalue l'impact du projet sur le paysage?

**M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :**

Il faut apporter la précision que le site où sera implanté le parc éolien n'est pas situé dans un des corridors panoramiques à proprement parler, ce qui est l'élément principal qui est venu -- un des éléments qui est venu justifier pourquoi est-ce qu'on a fait l'agrandissement de la zone E-3. *A priori*, un peu comme je mentionnais tout à l'heure, on s'est beaucoup reposé aussi sur les questions d'acceptabilité sociale; ainsi que mon prédécesseur avait eu des échanges aussi avec, je crois, monsieur Mercier, qui avait notamment eu la question des simulations à l'époque. Là, je m'avance sur des choses, je n'étais pas là, mais c'est de mémoire. Il me semble que ça avait été jugé acceptable.

**LE COMMISSAIRE :**

Très bien, merci beaucoup.

Question, maintenant, pour l'initiateur, toujours sur le thème de la protection du paysage. Vous avez produit des cartes de zones de visibilité pour évaluer les impacts, vous n'avez pas pris en considération le couvert végétal et les bâtiments existants, on a l'impression que ça peut surestimer l'effet. Pourquoi avoir fait un tel choix, monsieur Prina, s'il vous plaît?

**M. ALBERTO PRINA :**

Je peux passer la question à madame Lamarche.

**M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

Oui, Adele Lamarche. Donc, effectivement, c'est une question de disponibilité, aussi, des données. Donc, la topographie, c'est une donnée qui est facilement accessible, donc on peut modéliser une hauteur d'éolienne; le couvert forestier, des fois, c'est plus difficile à mesurer, d'avoir une donnée géomatique qui couvre l'ensemble du territoire. C'est pour ça que ça n'avait pas été inclus dans la...

**LE COMMISSAIRE :**

Et vous reconnaissez que ça surestime...

5 **M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

Ça surestime, oui, un peu.

**LE COMMISSAIRE :**

10

Et vous avez fait cinq simulations visuelles à partir de différents points de vue, comment avez-vous choisi les emplacements? Est-ce que vous avez consulté avant de porter votre choix sur les cinq emplacements qui ont été retenus pour l'étude d'impact?

15 **M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

20 Bien, on n'a pas consulté la population à ce sujet-là, mais on essayait de prendre des points de vue qui étaient intéressants, donc le noyau urbain de Saint-Noël, le noyau urbain de Saint-Damase, il y avait également un camping de Saint-Damase puis les routes qui traversaient le parc. Donc, des points de vue où on pouvait voir des éoliennes, donc c'est vraiment plus un jugement professionnel qualitatif que... ça n'a pas été fait en consultation avec la Municipalité ou avec les gens, les résidents, mais quand même, quand on a présenté ces simulations visuelles là lors d'une consultation publique, ça a été bien reçu puis il n'y a pas eu d'enjeux qui ont été soulevés lors de la consultation publique à ce sujet-là.

25 **LE COMMISSAIRE :**

On a remarqué qu'il y n'avait aucun point de vue à l'ouest. Est-ce qu'il y a une raison particulière?

30 **M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

À l'ouest de la zone d'étude?

**LE COMMISSAIRE :**

35 À l'ouest du projet, oui.

**M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

40 Oui. Bien, je pense que... bien, la raison, je pense, principale, c'est qu'il y avait moins de voies de circulation qui étaient plus passantes. Donc, on est vraiment axé sur la 297 puis les sorties de noyaux

villageois, c'est complètement arbitraire, mais il n'y a personne qui a soulevé, ni lors de la réalisation de l'étude d'impact -- les professionnels au Ministère -- ni par le public qu'il y avait un besoin de simulation visuelle additionnelle.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Merci. En ce qui concerne le réseau collecteur, vous avez mentionné dans l'étude d'impact qu'il va y avoir des lignes aériennes, enfin, qui pourraient s'avérer nécessaires pour traverser des rivières ou des vallées. On se questionnait sur la longueur de ces lignes-là et sur leur impact visuel.

10

**M. ALBERTO PRINA :**

Bien, en fait, le plan, en ce moment, ce ne serait pas d'avoir des lignes aériennes au niveau de collecteur. Après, je dis ça maintenant sachant que quand on va dans la phase de construction, ça pourrait s'avérer que, pour une raison ou l'autre, on doit utiliser cette voie de croiser soit une route, soit quelque autre type d'obstacle qu'on ne veut pas aller au-dessus -- on ne peut pas aller au-dessus. Mais normalement, les routes, quand on fait les croisements, c'est vraiment pour croiser les routes municipales, on le fera de façon souterrain. Au cas où on a besoin de faire des croisements aériens, on le fera, ce sera pour des distances assez courtes, la distance de route, ça fait que 15, 20 mètres. C'est juste pour donner un ordre d'idée, mais on n'a pas envisagé à faire des sections prolongées du réseau collecteur de façon aérienne.

15

20

**LE COMMISSAIRE :**

Et est-ce que ces emplacements-là sont connus aujourd'hui ou si ça relève de la conception détaillée?

25

**M. ALBERTO PRINA :**

Bien, la conception faite jusqu'à ce jour ne montre pas de sections aériennes.

30

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord.

35

**M. ALBERTO PRINA :**

Ça fait que pour le moment, je ne pense pas devoir aller de cette façon-là, mais au cas où on doit aller là, on voulait le mettre comme solution possible dans l'étude d'impact.

40

**LE COMMISSAIRE :**

D'accord, merci beaucoup.

5 **M. ALBERTO PRINA :**

Oui.

10 **LE COMMISSAIRE :**

Je repasse la parole à ma collègue, madame Paul.

**LA PRÉSIDENTE :**

15 Monsieur Prina, dans un tout autre ordre d'idée, la commission aimerait avoir des informations sur... -- et ça rejoint un peu les questions de madame Vachon -- sur l'empreinte carbone d'une éolienne dans l'ensemble de son cycle de vie.

20 **M. ALBERTO PRINA :**

En fait, je peux présenter deux diapositives, assez vite, pour représenter un peu quels sont les ordres de grandeur de l'empreinte carbone d'une éolienne et d'où ça vient; la partie fabrication, exploitation et démantèlement.

25 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et est-ce que ce sont des données... Juste pour nous situer un peu, c'est des données que votre industrie utilise régulièrement, ce sont des données qui sont plutôt de la littérature scientifique? Vous vous abreuvez à quelle source pour...

30

**M. ALBERTO PRINA :**

35 Bien, il y a deux sources différents. On peut s'appuyer soit les données des fabricants des éoliennes parce qu'ils ont quand même une maîtrise complète de la partie, aussi, fabrication, et la fabrication, c'est vraiment... où les contributions GES vient, c'est la partie fabrication. Mais on fait référence aussi, dans les diapositives, à des autres laboratoires indépendants qui ont fait aussi de la littérature en faisant la comparaison entre l'éolienne, par exemple, et les formes d'énergie *gazifières* -- du gaz.

40

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, on vous écoute.

5 **M. ALBERTO PRINA :**

Parfait. Je vais vite ici, les premières diapositives, on parlait juste, en fait, de l'analyse du cycle de vie -- excuse-moi. Juste quelques mots sur, quand on parle de cycle de vie, c'est un mot que... c'est clair pour beaucoup de monde, mais c'est aussi quelque chose qu'il y a beaucoup de standards liés à ça, mais de façon vulgarisée, on parle de la vie du produit de la construction, l'opération jusqu'au démantèlement.

10 Ici, ça, c'est un graphique pris de la source NREL, c'est le National Renewable Energy Laboratory; ça, c'est un des laboratoires indépendants. Ça fait la comparaison entre ce que pourrait être l'empreinte carbone globale sur la durée de vie de la génération au gaz naturel. À gauche, c'est la combustion simple; le cycle combiné au milieu, toujours gaz naturel; et à la droite, les impacts GES de l'énergie faite à partir de l'éolienne. Déjà là, on voit que le gaz naturel a un *range* de 300 à 990 grammes de CO2 équivalent par kilowattheure. Par contre, l'énergie éolienne va à 1 à 80 grammes de CO2 par kilowattheure.

15  
20 Encore un peu plus dans le détail, quand on regarde ces émissions ici réparties par moment dans le cycle de vie, on voit, le premier, à gauche du graphique, on regarde les émissions de la partie fabrication, en amont du cycle de vie, et c'est là où on voit la majorité des émissions GES, par la fabrication des composants éoliennes, la chose en vert. Mais avec beaucoup plus d'impact, on le voit dans la partie opérationnelle où on voit carrément l'émission liée à l'énergie qui vient de la combustion du gaz, beaucoup plus important. Et dans un point de vue de démantèlement, c'est minime si on compare avec la phase, carrément, d'opération.

25  
30 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Prina, juste une petite précision.

35 **M. ALBERTO PRINA :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

40 Quand vous mentionnez « en amont », c'est la fabrication de l'éolienne, c'est bien l'étape fabrication? Parce que dans la diapositive précédente, quand vous montriez... Votre première

diapositive, quand vous expliquiez rapidement c'était quoi une analyse de cycle de vie, il y avait aussi le volet extraction. Est-ce que l'extraction est incluse dans le 12 grammes de CO2 par kilowattheure?

**M. ALBERTO PRINA :**

Oui. En fait, ici, on le voit en petit, mais en amont, il y a un petit... il y a une note ici qui, en fait, c'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ah, d'accord. Extraction...

**M. ALBERTO PRINA :**

Inclus l'extraction, la fabrication et le transport.

**LA PRÉSIDENTE :**

OK, d'accord, merci.

**M. ALBERTO PRINA :**

Jusqu'au site, oui, tout à fait.

Et contrairement, la partie en aval, c'est le démantèlement, transport de déchets et l'élimination et le recyclage de déchets.

Quelques autres points juste pour donner des ordres de grandeur ici sur qu'est-ce que la littérature dit sur l'émission GES. Je vais me fermer plutôt sur le dernier... les points 3 et 4, les données qui viennent des fabricants des éoliennes. Vestas et Enercon, on voit que là, les estimés sur le cycle de vie sont de neuf... de cinq à neuf grammes de CO2 par kilowattheure, ça fait que beaucoup dans le *range* qu'on avait vu dans l'autre étude.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pourriez revenir à la diapo 2, s'il vous plaît?

**M. ALBERTO PRINA :**

Oui. Celle-ci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

5 **M. ALBERTO PRINA :**

Celle-ci.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Celle-là. Qu'est-ce qui explique un si grand *range* de 1,3 à 81 grammes de CO2 par kilowattheure?

15 **M. ALBERTO PRINA :**

20 Ça, c'est... En fait, on s'était posé un peu la même question quand on a regardé cette étude. Le *range*, je pense que le *range*, c'est basé aussi sur... Ça, je fais un peu des hypothèses moi-même ici, mais c'est aussi des données à l'*inception* de la filière éolienne qui date de quelques années. Mais non, on s'est assésé sur des niveaux dans la partie basse de ce *range*-ci. Comme on a vu aussi dans la slide 4, on voit que c'est plus ou moins l'ordre de grandeur qu'Hydro-Québec, Vestas, Enercon ont tous sous la main, ils sont autour d'entre 5 et 15 grammes de CO2, ça fait que moi, je prendrais celle-ci comme ordre de grandeur à faire les comparaisons avec.

25 **LA PRÉSIDENTE :**

25 D'accord, merci beaucoup.

30 En supplément d'information, du côté ministère de l'Environnement, la directive dit qu'en cas d'impact environnemental important, vous pouvez demander une analyse de cycle de vie. Est-ce que c'est déjà arrivé que vous l'ayez demandé dans un projet éolien?

**M. BRUNO DUPRÉ :**

35 Bruno Dupré, ministère de l'Environnement. À ma connaissance, non, mais on pourrait faire une vérification puis vous revenir à cet effet-là. Mais juste pour préciser, les analyses de cycle de vie sont principalement pour des projets qui sont jugés à impact important, puis les projets éoliens répondent plutôt à une description de projet d'énergie renouvelable non émissif, et donc c'est pour ça que les analyses de cycle de vie ne sont pas exigées dans ce cadre-là.

40

**LA PRÉSIDENTE :**

Avec la réponse que vous venez de me faire, je pense que ce n'est pas vraiment nécessaire que vous fassiez la vérification.

5

**M. BRUNO DUPRÉ :**

Parfait, merci.

10

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

**LE COMMISSAIRE :**

15

Une question du public qui nous a été soumise par écrit avant les audiences qui s'adresse à vous, monsieur Prina. On serait curieux de comprendre la proportion du potentiel d'énergie éolienne qui est converti en énergie électrique à travers une éolienne, donc au fond, son efficacité.

20

**M. ALBERTO PRINA :**

OK. Je crois avoir compris, mais peut-être, si on regarde, nous, c'est ce qu'on appelle un facteur de capacité quand on parle de... Si on prend l'exemple d'une éolienne de sept mégawatts, le sept mégawatts d'une éolienne, c'est la puissance maximale que ça peut être généré par l'éolienne; ça ne veut pas dire que l'éolienne, quand ça tourne, ça crée tout le temps le sept mégawatts.

25

Ça fait que quand nous, on fait le calcul pour comprendre combien d'énergie, kilowattheures, on va générer pendant l'année, on utilise des logiciels de calcul de ressources de vent pour comprendre, avec les différentes conditions climatiques, d'avoir -- pour le vulgariser -- pas beaucoup de vent à beaucoup de vent, soit de quelques mégawatts à sept mégawatts. On va arriver à faire un calcul sur tout l'année en disant : « Voici, pour l'année, on génère un certain nombre de kilowattheures. » On va rapporter ce nombre de kilowattheures à ce que ça a le produit de sept mégawatts, dans ce cas-ci, et le nombre des heures dans une année, ceci crée un pourcentage de capacité, ça fait que ce pourcentage pourrait être utilisé pour comparer, si vous voulez.

30

35

Une éolienne, normalement, on a des facteurs de capacité d'entre 35 et 40 %. Avec une source d'énergie plus fixe, comme l'hydroélectrique ou le nucléaire, où on sait que la puissance installée de 100 mégawatts, quand ça roule, c'est 100 mégawatts. Ici, c'est différent parce que c'est cyclique avec le vent, ça fait que c'est facteur, ici, de 35, 40, ça dépend un peu des conditions si on utilisait pour cet esprit.

40

**LE COMMISSAIRE :**

Et qu'en est-il de l'énergie brute éolienne -- c'est-à-dire, qui provient du mouvement d'air -- transférée en électricité à travers la turbine, quel taux d'efficacité vous êtes capable d'aller chercher?

5

**M. ALBERTO PRINA :**

Ça, je ne l'ai pas sous la main. C'est sûr que la littérature a plein de ça, je pourrais probablement le sortir dans quelques minutes.

10

**LE COMMISSAIRE :**

On l'apprécierait.

15

**M. ALBERTO PRINA :**

Parfait.

20

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

25

**LA PRÉSIDENTE :**

Nous avons deux intervenants inscrits au registre qui sont encore en test, alors en attendant qu'ils soient prêts à se joindre à nous, je revendrais sur les espèces à statut précaire, particulièrement les chiroptères, il nous reste quelques questions sur le sujet.

30

Je commencerais avec une question où l'initiateur nous indique que, dans la mesure du possible, le déboisement serait effectué en dehors de la période de reproduction des chiroptères et de nidification des oiseaux. C'est rapporté dans le résumé, dans les réponses aux questions complémentaires, bon. Quelles considérations techniques ou logistiques pourraient vous amener à être obligé de travailler pendant ces périodes-là?

35

**M. ALBERTO PRINA :**

Bien, un chantier de construction avec... Nous, on aura un plan pour travailler dans des saisons. Simplement, des choses comme des retards pourraient amener à faire qu'on doit changer l'échéancier des travaux, de façon très, très simple.

40

Après, je pense que si on arrive à une situation de ce type-là, je pense qu'on a des précautions à prendre, carrément, si on doit travailler dans ces conditions ici, et pour ces précautions ici, je pense que je vais passer la parole à madame Lamarche. Elle est plus à l'aise que moi de parler de qu'est-ce que ça va être fait pour être sûr qu'on peut répondre à ça.

5

**LA PRÉSIDENTE :**

Avant que madame Lamarche prenne la parole, donc mis à part un retard d'échéancier, est-ce qu'il pourrait... pour toutes sortes de raisons, est-ce qu'il pourrait y avoir autre chose, vous ne voyez pas?

10

**M. ALBERTO PRINA :**

Oui. En fait, comme monsieur Bélanger me rappelait, il y a certaines activités, je dirais, mineures, mais que ça doit être fait, comme le guidage des éoliennes pendant la construction où on a besoin des aubains. Dépendamment de quand est-ce qu'on fait la construction, encore une fois, on est à l'abri un peu de la météo, et caetera, ça fait que, bien, on pourrait avoir des petites, je dirais, parties de travail que ça doit se faire hors la saison propice pour faire ça.

15

20

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci. — Madame Lamarche, vous avez un complément d'information?

**M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

25

Oui, Adele Lamarche. Bien, dans le fond, comme Alberto le disait, je pense que la principale mesure, c'est essayer de tout faire durant les périodes -- en dehors des périodes sensibles.

30

Par contre, on a quand même soumis tout un plan de gestion de la vie faune dans la mesure où des activités de déboisement très circonscrites devaient avoir lieu durant la période de nidification, donc tout un plan de gestion pour quand même réduire les risques puis éviter les mortalités puis ne pas affecter les nids.

35

Puis de manière similaire, on a quelques mesures aussi qui ont été proposées au niveau des chiroptères, mais encore là, c'est vraiment des mesures de dernier recours, là, l'objectif étant vraiment de réaliser les déboisements en dehors des périodes sensibles.

**LA PRÉSIDENTE :**

40

Merci. Puis du côté du ministère de l'Environnement, qu'est-ce qui se passerait si, une fois que le

projet est autorisé, est en cours de construction, et le promoteur a des difficultés, a des retards pour toutes sortes de raisons techniques qui lui appartiennent et qui sont, bon, on va dire, légitime? Comment vous traitez ça, est-ce que ça va aller jusqu'à une modification de décret? Comment ça va se traduire, qu'est-ce que vous allez demander? Parce que là, dans le fond, il est comme à l'extérieur de ce qui a été autorisé.

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

Alexandre Borduas, ministère de l'Environnement. Il y a plusieurs scénarios qui sont possibles, dépendamment de l'analyse qu'on va faire lors de la période d'acceptabilité.

Parce que dans le décret, on peut prévoir une déclaration de conformité qui va permettre à l'administrateur de faire son déboisement en dehors de la période, par exemple, de nidification, des chiroptères, des milieux humides -- bien, des milieux sensibles, et ça pourrait lui permettre de faire son déboisement, mais en dehors de périodes. Donc, si on arrive en AM... En fait, il ne pourrait pas faire son déboisement s'il n'y a pas ces conditions-là, donc s'il arrive en AM puis qu'il veut faire ses déboisements pendant les périodes...

**LA PRÉSIDENTE :**

« S'il arrive en »?

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

Excusez. Si l'initiateur nous dépose une demande d'autorisation ministérielle...

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

... pour faire ses activités de déboisement et que ça rentre dans les périodes qui n'étaient pas prévues, et dans le décret, il est indiqué qu'il n'a pas le droit, en effet, il y aura... En fait, il va falloir qu'on analyse et qu'on fasse potentiellement une modification de décret.

Mais si ce n'est pas inscrit dans le décret, on regarde les engagements de l'initiateur puis on peut seulement faire, peut-être, une modification de l'autorisation ministérielle ou venir parler avec la faune puis voir si, selon le scénario et selon le cas, si ça peut être acceptable de le faire dans la période de nidification.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci beaucoup. Apparemment, monsieur Roy, qui est notre prochain intervenant au téléphone, serait disponible et prêt, alors on va aller vers monsieur Roy.

5

---

**M. JEAN-PAUL ROY**

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui, bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

15

Oui, bonsoir, monsieur Roy, est-ce que vous m'entendez bien?

**M. JEAN-PAUL ROY :**

20

Bonsoir. Oui, vous m'entendez bien aussi?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Alors, on vous écoute.

25

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Bonsoir, tout le monde, mesdames, messieurs. Ma question a un lien indirect avec la situation économique mondiale et aussi le contexte géopolitique. Selon les informations que j'ai, s'il y a un déficit financier, plus tard, dans la partie publique municipale du projet, les municipalités participantes -- dont la mienne -- dans la MRC de Rivière-du-Loup pourraient utiliser leur pouvoir de taxation spécial aux frais des propriétaires fonciers.

30

Ma question est la suivante : les maires, les mairesses des MRC membres de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent ont-ils eu, par référendum ou par des élections municipales, l'accord des propriétaires fonciers qu'ils représentent pour effectuer des règlements d'emprunt municipaux afin de financer la partie publique des projets éoliens de l'Alliance de l'Est tout en utilisant la valeur foncière de ces mêmes propriétaires fonciers?

35

40

**LA PRÉSIDENTE :**

5 Monsieur Roy, je vais adresser la question à monsieur Prina, qui va probablement la référer à madame Lavoie. Mais je vous signale quand même qu'on est complètement à l'extérieur du projet qui nous occupe ce soir, mais je comprends que c'est plutôt le contexte de financement et les risques qui y sont associés pour, entre autres, la Régie intermunicipale. — Alors, monsieur Prina.

**M. ALBERTO PRINA :**

10 Je passe la parole à madame Lavoie.

**LA PRÉSIDENTE :**

15 Madame Lavoie, on vous écoute.

**M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

20 Chantale Lavoie pour l'Alliance de l'Est. Évidemment, bien, écoutez, c'est sûr que c'est une préoccupation, comme élus, qu'on a aussi parce que le but de faire des projets éoliens, d'être partenaire dans ces projets-là, ce n'est pas de mettre une taxe supplémentaire sur le dos des citoyens, mais je le disais un peu plus tôt cet après-midi, c'est de plutôt diversifier le portefeuille des communautés pour être capable de réaliser des projets ou d'aller, même, plus loin, de travailler sur la qualité des infrastructures et la qualité de vie des citoyens.

25 Donc, évidemment, la façon qu'on travaille, qu'on a fait tout ça, on l'a fait avec des risques... je dirais, on a bien compté ça, là, des risques calculés, comme on dit. Évidemment, dans la façon de faire, dans la façon... dans l'approche, je le disais aussi cet après-midi, dans la participation au niveau des règlements d'emprunt. Évidemment, ces règlements d'emprunt là, on les fait par voie publique, donc lors de séances publiques, donc ce n'est pas caché, les gens sont à même de les lire, c'est même dans nos procès-verbaux lorsque les MRC prennent ces décisions-là.

30 Et évidemment, dans le modèle de financement, on est aussi, je disais, cautionné par un cadre au niveau du MAMH, donc on ne peut pas faire n'importe quoi, n'importe comment, donc ça, c'est limité aussi.

35 Et évidemment, bien, je vous montrais aussi dans la présentation cet après-midi tout le portefeuille de l'Alliance qui permet, justement, des fois, de reporter ce risque-là avec d'autres projets, qui fait le risque est moins élevé puis on est capable de s'assurer une certaine garantie de revenus qui va permettre, si un parc va moins bien, de rencontrer.

40

Puis avant la distribution, il faut le dire, c'est important aussi, avant de distribuer aux municipalités ou aux MRC, évidemment, on s'assure que tous les règlements d'emprunt, que les dettes sont payées avant.

5           Donc, évidemment, c'est un risque. Quand je dis qu'il est calculé, c'est un peu tous ces facteurs-là, là, qui viennent limiter ces risques-là avec lesquels on est plus *sécuré*, aussi, pour le faire.

**LA PRÉSIDENTE :**

10           Je pense que dans la question de monsieur Roy, il y avait le mot « référendum ». Avez-vous procédé, à un moment donné, depuis que l'Alliance de l'Est existe, est-ce que c'est un véhicule de consultation de la population que vous avez utilisé?

**M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

15           Ce n'est pas un processus qu'on a utilisé. Je vous dirais que, par contre, à chaque fois qu'on travaille avec un partenaire privé, on demande explicitement qu'il y ait des rencontres publiques à plusieurs niveaux durant le processus.

20           On est en lien aussi... Je vous dirais, moi-même, je suis en lien avec les communautés pour mon territoire, les élus le sont aussi. Donc, quand il y a des appréhensions, quelque chose, quand on discute avec notre partenaire, on peut amener l'information, on peut amener les éléments.

25           Évidemment, il y a toute la question aussi... bien, on est ce soir dans un des processus qui vient, justement, permettre de répondre à des questions, d'aller plus loin; d'apporter des modifications, s'il y a lieu, aussi. Donc, on considère que la démarche actuelle répond très bien à écouter les gens.

30           Et un référendum, vous savez de la façon que ça fonctionne, c'est oui ou c'est non, donc on ne peut pas améliorer, on ne peut pas aller dans un processus qui est plus conforme aux attentes, au bien-être de nos gens aussi. Nous, on pense que c'est davantage acceptable d'utiliser les voies qui sont là, actuellement, pour faire bénéficier tout le monde de l'avantage de consulter, d'informer, de partager, aussi, nos préoccupations et de pouvoir améliorer un projet pour qu'il soit, justement, plus accolé aux réalités puis aux besoins du milieu.

35           **LA PRÉSIDENTE :**

          Merci, madame Lavoie.

40           Monsieur Roy, avant de passer à votre deuxième question, je veux simplement annoncer que nous avons madame Louise Morand au téléphone qui est en attente, on ira vers elle après la réponse à

5 votre deuxième question. Alors, votre deuxième question, monsieur Roy, quelle est-elle?

**M. JEAN-PAUL ROY :**

5 Pour ma première question, si je comprends bien, la réponse est non.

**LA PRÉSIDENTE :**

10 Voilà.

**M. JEAN-PAUL ROY :**

15 C'était simple de répondre oui ou non. La réponse est non, c'est ce que je comprends.

15 Moi, comme propriétaire foncier, ce que j'ai appris, même si je ne suis pas dans la MRC où le projet va avoir lieu éventuellement, je suis concerné parce que la valeur foncière de ma propriété est utilisée pour endosser les règlements d'emprunt de ma MRC dans ce projet-là et dans les autres projets éoliens de l'Alliance de l'Est, et je ne suis pas le seul comme ça.

20 Dans les projets éoliens de l'Alliance de l'Est, dans la MRC de Rivière... dans ma MRC de Rivière-du-Loup, mais ça peut s'appliquer aussi dans la MRC du projet, quels sont tous les tenants et aboutissants au sujet des fonds propres, parce que ça, ça manque d'explications; du financement bancaire de l'Alliance de l'Est, ça aussi, ça manque d'explications, incluant tous les risques financiers des propriétaires fonciers, comme le pouvoir de taxation spécial pour éponger un déficit financier, s'il y a lieu, plus tard?

25 On ne le souhaite pas personne, mais si jamais ça avait lieu, ce serait aux frais des propriétaires fonciers, comme moi et beaucoup d'autres, et je pense que comme propriétaires fonciers, on a pleinement le droit légitime de connaître les détails, les explications, tous les tenants et aboutissants des fonds propres, des financements bancaires; comment ça fonctionne, tout ça? Parce que ce qui paraît... Oui, ça fait que c'est ça ma question.

**LA PRÉSIDENTE :**

35 OK. Juste...

**M. JEAN-PAUL ROY :**

40 C'est ça que je demande d'obtenir comme propriétaire foncier puis aussi les autres propriétaires fonciers.

**LA PRÉSIDENTE :**

Quand vous dites « les tenants et aboutissants », est-ce que vous pouvez être un petit peu plus précis, qu'est-ce que vous aimeriez avoir comme informations de façon précise?

5

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui. Bien, exemple, les fonds propres, je voyais ça après-midi, ce que j'ai vu dans un tableau, une diapositive, bien ça, je l'ai vu dans un autre projet éolien récent qui est le projet Madawaska, sauf qu'il n'y a pas d'explications autour de ça. On ne sait pas de quelle façon les propriétaires fonciers sont impliqués financièrement là-dedans, quels sont leurs risques financiers.

10

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

15

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Au moins, les risques potentiels. Bon, la même même chose, le financement bancaire de l'Alliance de l'Est, c'est quoi, ça? Qui prête, c'est à qui qu'on prête? Est-ce que les propriétaires fonciers sont aussi impliqués dans ce financement-là? Est-ce qu'ils endossent indirectement ce financement-là aussi? C'est des choses qu'on ne sait pas, ça, puis ça fait plus qu'une fois que j'essaie d'obtenir des réponses à ces questions-là. Malheureusement, c'est très difficile de l'obtenir, je le repose ce soir.

20

Puis moi, je paye des taxes municipales puis je fais partie de ce projet-là à cause de ma valeur foncière qui est utilisée. J'ai le droit d'obtenir des réponses, c'est fondamental, ça. C'est la base, les propriétaires fonciers. Si les propriétaires fonciers n'étaient pas dans le décor, il n'y aurait probablement pas d'Alliance de l'Est.

25

Ça fait que je pense que j'ai droit à ça, j'aimerais ça l'avoir. Ce n'est pas impossible d'obtenir ces réponses-là et c'est ça que je veux savoir, puis tous les propriétaires fonciers sur le territoire de l'Alliance de l'Est, ils ont le droit aussi de le savoir autant que moi, ils payent des taxes eux autres aussi.

30

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, on va aller vers le promoteur.

35

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Je vous remercie.

40

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça va. On va y aller par tranche, on va commencer par les fonds propres.

5 Dans le fond, c'est une cagnotte que vous avez -- je vais appeler ça comme ça, ce n'est peut-être pas le bon mot -- qui est financée avec quoi et comment ça fonctionne? Monsieur mentionne que, dans le fond, comme propriétaire foncier, il est partie prenante à la cagnotte, c'est la valeur foncière de sa propriété qui vous permet la mise de fonds. Est-ce que c'est exact ou est-ce qu'il faut voir ça autrement?

10 Alors, madame Lavoie, je m'adresse directement à vous.

**M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

15 Chantale Lavoie pour l'Alliance de l'Est. Dans le fond, les fonds propres, c'est effectivement un engagement qu'on prend, qu'on paye par règlement d'emprunt aussi, par MRC, par territoire; tandis que le règlement d'emprunt de l'Alliance, c'est un règlement que l'Alliance, elle, va faire, dans le fond, de son côté.

20 Je ne sais pas exactement, je ne cerne pas bien la question, parce qu'un règlement d'emprunt, c'est encadré, il y a une façon de le faire, comme un règlement d'emprunt qu'on fait pour d'autres projets sur le territoire de nos MRC. C'est pris en séance publique, on explique le projet, on donne... puis on s'en va avec le ministère des Affaires municipales, ça passe au niveau des... pour aller chercher des taux d'intérêt avec des soumissionnaires. C'est le Ministère qui s'occupe -- qui gère ça puis qui nous revient avec la proposition, donc c'est un peu le même principe, là. Je ne sais exactement quel détail  
25 autre qu'il faudrait apporter.

**LA PRÉSIDENTE :**

30 Autant le fonds propre que l'emprunt bancaire reposent sur des règlements d'emprunt, c'est ça?

**M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

Oui.

35 **LA PRÉSIDENTE :**

OK.

40

**M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

À des échelles différentes.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et au niveau du règlement d'emprunt, monsieur avance que les propriétaires fonciers servent plus ou moins de garantie. Est-ce que, dans les règles que vous avez à respecter qui sont édictées par le MAMH, il y a quelque chose là-dessus? Est-ce qu'il y a des précisions au niveau des garanties ou devez-vous fournir des garanties?

10

**M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

Pas comme telles. Je veux dire, c'est sûr que le Ministère a sa façon d'analyser les choses, puis là, je ne détiens pas toute cette information-là, là, mais c'est sûr que, justement, les MRC ou les municipalités, c'est courant qu'on fait des règlements d'emprunt. Évidemment, c'est sûr que le règlement d'emprunt vient engager, mais on a tout étudié le dossier avant d'embarquer là-dedans, comme on fait dans tous les dossiers, dans le fond, pour s'assurer, justement, d'avoir la capacité de le rembourser.

15

20

Je le disais, des mécanismes qui ont été mis en place pour s'assurer aussi de ça. À l'Alliance, on a une équipe de professionnels qui sont là pour analyser, quand on manque l'expertise, pour analyser les chiffres qui nous sont présentés avant d'embarquer dans un projet, on va engager des firmes aussi. On le fait de façon sérieuse aussi, puis je vous dirais, jusqu'à maintenant, ça a porté ses fruits.

25

Quand je disais tout à l'heure, cet après-midi, qu'on avait... pour la MRC de la Matapédia, entre autres, on avait réussi à récupérer un 6 millions de redistribution, d'impact sur nos communautés, bien, c'est sûr que ça, s'en est des retours. Ça fait que cette garantie-là, elle est un peu à ce niveau-là aussi, c'est tout ce qui est en amont de ça qui vient garantir ça.

30

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon, je vais vous la poser différemment. Je sens que monsieur Roy a des inquiétudes par rapport à un éventuel déficit dont les propriétaires fonciers pourraient faire les frais, j'imagine, par une augmentation des taxes; en fait, c'est comme ça que je le comprends. Est-ce que c'est un risque qui existe?

35

**M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

Je serais portée à dire que oui, effectivement, la mécanique est comme celle-là, mais jusqu'à

40

maintenant, ce n'est pas arrivé, là, puis dans d'autres projets, on a fait d'autres projets à d'autres échelles avec d'autres municipalités; en Régie intermunicipale, c'est arrivé aussi. Ce n'est pas arrivé non plus.

5 Parce qu'évidemment, il faut quand même s'assurer que ça fonctionne puis on met en place des mécanismes qui nous permettent de s'assurer que ça n'ira pas là dont, entre autres, on rembourse nos emprunts avant même de distribuer des sous, avant de distribuer des fonds. Ça peut... c'est un mécanisme qu'on pourrait... qu'on a mis en place qui fonctionne jusqu'à maintenant.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Roy, est-ce que vous avez... en principe, on devrait clore notre discussion, passer à un autre intervenant, mais est-ce que vous avez... Je vous laisserais aller avec une sous-question précise sur votre préoccupation pour essayer que vous obteniez l'information que vous voulez avoir. Peut-être que là, on était trop large comme question.

**M. JEAN-PAUL ROY :**

20 C'est sûr que ça paraît large, c'est parce qu'on manque d'informations, les propriétaires fonciers. Même dans la documentation qu'on voit, « propriétaires fonciers », je n'ai pas vu ça encore écrit à quelque part. Pourtant, on est là, et moi, j'ai eu la confirmation de ma Municipalité que ma Municipalité était un des endosseurs des règlements d'emprunt en question, et la part de son endossement, c'est selon sa valeur foncière, et la valeur foncière, bien, c'est celle des propriétaires fonciers. Ça, ça veut dire que moi, j'ai une partie de ma valeur foncière qui sert à endosser le financement éolien de la partie publique municipale des projets éoliens de l'Alliance de l'Est.

**LA PRÉSIDENTE :**

30 D'accord. On va vérifier avec madame...

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Et ça...

35 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Roy, monsieur Roy, on va vérifier avec madame Lavoie si...

40

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

... ce que vous venez de nous dire par rapport à l'endossement du règlement d'emprunt, est-ce que c'est vraiment comme ça que ça fonctionne?

10 **M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

15 Bien, écoutez, là, je doute un peu, ça fait que je vais vous demander de vous répondre, mais je vais prendre ça en différé, vous répondre clairement, je vais aller chercher les mécanismes clairs puis je vais vous les ramener pour être certaine d'avoir la bonne réponse. Mais je pense que ce que j'ai répondu est la bonne réponse, mais je vais m'en assurer puis je vais me donner des garanties, là, écrites par rapport à ça parce que là...

**LA PRÉSIDENTE :**

20 D'accord.

**M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

25 Je ne voudrais pas dire des choses qui ne sont pas justes.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bien, c'est sage, on apprécie, on va vous laisser aller faire les vérifications.

30 Monsieur Roy, bon, bien, madame Lavoie va nous revenir, soit un peu plus tard en séance, soit après la fermeture de la séance, mais à ce moment-là, l'information sera rendue publique sur le site du BAPE.

35 J'aurais juste une dernière précision, madame Lavoie. C'est quoi la durée d'un règlement d'emprunt?

**M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

40 Ça dépend toujours du montant qu'on veut emprunter aussi, ça fait que, des fois, ça peut être sur... dépendamment du montant, ça peut être sur 5, 10, 15, 20 ans, ça dépend vraiment.

Puis je vous dirais que, comme élue, je suis très, très préoccupée par ça aussi, je veux rassurer les gens qui penseraient qu'on prend des décisions pas éclairées. Je vous assure que je n'ai vraiment pas l'intention, de par une implication comme celle-là, d'impliquer mes citoyens. Le risque, il est toujours là, il ne faut pas...

5

**LA PRÉSIDENTE :**

Hum hum.

10

**M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

On ne peut pas le nier non plus. Mais dans la façon de faire et dans la décision qu'on prend, comme élus, puis je partage... je suis convaincue que mes collègues diraient la même chose, on fait... on s'assure d'avoir une sécurité autour de ça et que tout soit fait comme il faut, là. Mais je vais vérifier tout ça puis je vous reviens.

15

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, on va vous laisser vérifier.

20

Aussi, peut-être une autre précision. Monsieur Roy dit qu'il n'est pas capable d'avoir l'information, que ça fait plusieurs fois qu'il pose la question puis il n'a pas l'information. Est-ce que vous avez des mécanismes de reddition de compte auprès de la population, est-ce que ça peut percoler dans la population?

25

**M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

Bien, c'est toutes des décisions qu'on prend publiquement. Donc, à chaque année, quand arrive le budget, on défile les règlements d'emprunt qu'on a, les renouvellements -- parce que, des fois, après tant d'années, il faut renouveler un règlement d'emprunt. Donc, c'est tout fait de façon transparente devant public aussi puis c'est dans nos procès-verbaux de MRC, de municipalités aussi, donc... Mais ça se fait à l'échelle MRC; ça ne se fait pas à l'échelle, nécessairement, municipale. Voilà.

30

**LA PRÉSIDENTE :**

35

D'accord.

**M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

40

Puis au niveau de la Régie, c'est un peu te la même chose aussi, c'est tous des documents qui

sont sur les sites... c'est des documents qui sont publics.

**LA PRÉSIDENTE :**

5 D'accord. Merci beaucoup, madame Lavoie; merci, monsieur Roy.

On va maintenant passer à madame Louise...

**M. JEAN-PAUL ROY :**

10 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

15 On va passer à madame Louise Morand qui est, elle aussi, je crois, au téléphone.

---

**REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC**  
**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND**

**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

25 Allô, est-ce que vous m'entendez?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on vous entend, madame Morand.

30 **M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

Est-ce que vous m'entendez?

**LA PRÉSIDENTE :**

35 Oui.

**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

40 Merci. Bonsoir, madame Paul, monsieur Benoit, Louise Morand du Regroupement vigilance

5 énergie Québec. Ma première question est une demande de complément de réponse qu'il y a eu à une question cet après-midi, la question qui a été posée sur la distribution des... en fait, des bénéfices et coûts de l'éolien pour les projets. On a eu une bonne idée des bénéfices, des montants qui seraient distribués à l'Alliance de l'Est, mais on a eu seulement les coûts assumés par Clearlight, on n'a rien eu sur les bénéfices, alors j'imagine que la compagnie a un plan d'affaires avec des prévisions de profit. J'aimerais savoir quels seraient les chiffres, comment est-ce que la compagnie s'attend à recevoir en termes de montants?

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Prina, est-ce que vous pouvez nous donner de l'information là-dessus?

**M. ALBERTO PRINA :**

15 [Coupure sonore] on parle de profit, de modèle financier, c'est quand même des choses qu'on doit garder de nature confidentielle, pas à l'aise de le *divulger* dans ce contexte.

**LA PRÉSIDENTE :**

20 D'accord.

25 Madame Morand, là, on est face à un élément de réponse où on invoque la confidentialité, alors la commission doit se pencher sur la demande de monsieur Prina de conserver l'information confidentielle. Donc, on va prendre, nous, la commission, la question en délibéré et on va statuer sur ce niveau de confidentialité là, notre décision apparaîtra sur le site Web du bureau. Donc, éventuellement, il y aura peut-être réponse, mais peut-être pas non plus, et à ce moment-là, ce sera justifié.

Est-ce que vous avez une deuxième question?

30 **M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

35 Oui. J'ai compris et que c'est la compagnie Clearlight qui choisit les éléments à analyser en termes de suivis environnementaux -- quelles sont les espèces à évaluer, tout ça. J'imagine que la compagnie doit faire affaire à une firme qu'elle choisit elle-même et je comprends que la compagnie est mandatée elle-même pour rendre ses propres comptes au gouvernement, au ministère de l'Environnement, pour décider s'il y aura harnachement ou pas des éoliennes. Alors, ça me semble... on dirait que la compagnie est directement en conflit d'intérêts parce que s'il y a des mortalités prouvées, elle doit ralentir ses éoliennes, donc elle perd de l'argent.

40 J'aimerais savoir, est-ce qu'il y a des mécanismes pour faire en sorte que, par exemple, si le

public peut intervenir pour déclarer des mortalités ou bien pour donner d'autres enjeux que ceux qui ont été déjà déterminés par la compagnie; et puis est-ce qu'il y a un suivi public de ça pour dire... que les gens puissent avoir une espèce de traçabilité de leurs témoignages ou de choses comme ça pour éviter, finalement, le conflit d'intérêts?

5

**LA PRÉSIDENTE :**

On va aller d'abord à monsieur Prina pour, peut-être, qu'il résume tout le mécanisme d'exigences de suivis, comment sont divulguées les données, comment fonctionne son comité de suivi. Est-ce qu'il accepte des... comme vous avez mentionné, des participations citoyennes spontanées au niveau d'un phénomène qui serait observé?

10

Puis ensuite, on ira au ministère de l'Environnement pour que, de leur côté, ils puissent vous donner l'information de... les rapports de suivis que le promoteur et sa firme de consultants qui aurait été mandatée pour les faire, qu'est-ce qu'on fait avec, à quoi ça sert et comment c'est partagé.

15

Alors, monsieur Prina, d'abord.

**M. ALBERTO PRINA :**

Oui, je vais charger de résumer un peu, juste pour être sûr d'avoir bien compris. Dans un point de vue de... En fait, la première partie de la question de la madame semblait indiquer comme si nous, on choisit sur quoi on doit faire le suivi.

20

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Madame Morand, disait, selon elle, vous choisissez les paramètres de suivis et vous choisissez la firme qui va procéder aux suivis. Il y a peut-être là des précisions à apporter.

25

**M. ALBERTO PRINA :**

La première précision est que nous, on ne fait pas le choix des paramètres de suivi; ça se fait en concert avec le ministère de l'Environnement, avec les protocoles qu'on doit suivre. Le décret que, éventuellement, sera émis par le ministère de l'Environnement aura tout un taux de prescription à suivre et des éléments à faire le suivi sur.

30

35

Après, nous, on prendra les exigences du ministère de l'Environnement et on les confiera en firme expert pour faire le suivi pendant la phase de construction, d'opération, de démantèlement et -- comment je peux dire? -- les données découlant de ces suivis sont partagées de façon transparent avec le ministère de l'Environnement qui exige cette transparence entre les deux.

40

J'espère que ça aide. S'il y a des *précisions* sur qu'est-ce qu'on va suivre, sûrement, on peut aller là.

**LA PRÉSIDENTE :**

5

Donc, en gros, les paramètres de suivi, ce n'est pas vous qui les déterminez, finalement, c'est le ministère de l'Environnement qui exige des suivis au moment de l'autorisation. D'un projet éolien à l'autre, on sait à peu près quels paramètres vont être suivis. Vous choisissez la firme qui réalise le suivi et les rapports sont transmis au ministère de l'Environnement pour analyse, c'est bien ça?

10

**M. ALBERTO PRINA :**

C'est bien ça. Je laisse Adele Lamarche compléter juste au cas où il y a des choses que j'ai manquées.

15

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

20

**M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

Oui, bon, Adele Lamarche. Donc, effectivement, il y a des suivis qui sont très, très encadrés pour un parc éolien : des suivis de mortalité, des suivis sonores. En construction, c'est des exigences qu'on connaît, qu'on sait que le Ministère exige, les protocoles sont standardisés, donc d'emblée, on les propose dans l'étude d'impact.

25

Ensuite, oui, en tant que consultants, nous, on propose des suivis sur des éléments qui nous semblent... peut-être pas problématiques, mais pour lesquels on veut s'assurer -- mettons, la remise en état des milieux humides et hydriques -- donc nous, d'emblée, on le propose dans l'étude d'impact. À ce stade-ci, les suivis sont plus de manière qualitative, on énonce les éléments qui seraient suivis.

30

Par contre, avec le Ministère, il y a des discussions qui vont avoir lieu. S'il y a d'autres éléments qu'ils veulent qu'on suive, ils vont les exiger, puis lors des autorisations ministérielles suivant le décret -- si décret il y a -- bien là, on doit vraiment remettre au Ministère des protocoles de suivi très exhaustifs -- qu'est-ce qu'on va aller mesurer, à quelle fréquence on va faire les suivis -- puis on doit remettre ces rapports de résultats là au Ministère également.

35

Donc oui, on propose des choses, mais c'est vraiment encadré avec le Ministère, puis qui peut exiger des éléments supplémentaires également.

40

**LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, monsieur Borduas, est-ce que vous pouvez nous raconter la suite de l'histoire? Parce que quand vous recevez les rapports de suivi, comment le Ministère s'assure que c'est bien fait, que c'est fait de façon scientifique et impartiale, et jusqu'à quel point ça... Bon, il y a un objectif de vérification des impacts appréhendés avec ces suivis-là, alors jusqu'à quel point ces objectifs-là sont remplis; et l'utilité des suivis, au fil du temps, qu'est-ce que c'est pour le Ministère?

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

Alexandre Borduas, ministère de l'Environnement. Il y a plusieurs sous-questions. Peut-être, je vais commencer en disant l'importance des suivis, un peu comme qu'on disait plus tôt par rapport aux suivis de remise en état des milieux humides.

Les suivis nous permettent vraiment de... permettent de vérifier la justesse de l'évaluation qu'on a faite sur l'impact et de juger de l'efficacité des mesures qu'on a demandé à l'initiateur d'appliquer, ça fait que c'est dans ces suivis-là qu'on permet de savoir. Si, par exemple, on a demandé une mesure d'atténuation et elle ne fonctionne pas, ça nous permet de réajuster le tir et de demander à l'initiateur de modifier la mesure d'atténuation et d'en mettre une autre, dépendamment du résultat du suivi.

Tout ce qui est question de validité des études, il faut dire que les études qui sont fournies par l'initiateur sont signées par des professionnels; c'est des professionnels qui s'engagent à nous déposer des études qui sont valides, selon eux. Par la suite, nous, qu'est-ce qu'on fait à l'interne, c'est qu'on vérifie quand même toutes les études selon nos normes et exigences et qui sont aussi vérifiées par des experts à l'interne, au Ministère. Donc, on vient contrevalider l'étude qui nous a été déposée et ils s'assurent qu'elle vienne correspondre aux normes et exigences du gouvernement.

Est-ce qu'il y avait une autre sous-question à votre question?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. En bout de ligne, l'accumulation des données par ces programmes de suivi là, qu'est-ce que ça permet au Ministère dans l'analyse des dossiers?

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

C'est sûr qu'à force d'avoir plusieurs suivis, ça nous permet de mieux comprendre l'impact. Par exemple, ça fait plusieurs projets éoliens qui passent dans la procédure, on va avoir plusieurs suivis. Quand qu'on va recevoir tous ces suivis-là, on va mieux pouvoir définir les impacts d'un projet éolien, par exemple, et maintenant, mieux encadrer les impacts en amont et demander un suivi peut-être plus

général. On va pouvoir demander des suivis qui sont plus spécifiques à un impact qu'on a mieux maintenant, qu'on a plus de connaissances.

**LA PRÉSIDENTE :**

5

D'accord, je vous remercie beaucoup.

Alors madame Morand, c'était donc votre deuxième question, je vous remercie pour votre participation. — On va maintenant passer à monsieur Alexandre Richard.

10

**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

Merci.

15

---

### QUESTIONS DE LA COMMISSION

20

**LA PRÉSIDENTE :**

Ah, apparemment, monsieur Richard n'est pas prêt, alors la commission va continuer avec ses questions, elle n'a pas tout à fait épuisé son réservoir.

25

**LE COMMISSAIRE :**

Quelques clarifications, questions pour vous, monsieur Prina. Lors du dépôt du premier addenda, vous disiez que vous étiez en attente d'informations de l'Agence de mise en valeur des forêts privées pour savoir si des terrains qui sont visés par le projet avaient profité d'investissements sylvicoles et s'il devait y avoir des compensations financières liées à ça. Est-ce que vous avez l'information en date d'aujourd'hui, êtes-vous en mesure de faire le point?

30

**M. ALBERTO PRINA :**

35

Je laisse madame Lamarche répondre à ça.

**M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

40

Adele Lamarche. Donc oui, on a reçu les données de l'agence forestière, il va falloir les analyser. Ce qui est important de dire, qu'est-ce que le cadre d'Hydro-Québec, il y a des dispositions qui

encadrent toute la compensation d'aménagement forestier en terres privées, donc on va suivre le cadre selon les données de l'Agence qui ont été fournies. Donc, il va y avoir des compensations s'il y a eu des investissements sylvicoles, mais je ne peux pas vous dire où et de quel montant.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Mais donc, l'information est disponible puis vous...

10 **M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

Oui, on a reçu l'information, oui

**LE COMMISSAIRE :**

15 Et tout est clair?

**M<sup>me</sup> ADELE LAMARCHE :**

Exactement.

20

**LE COMMISSAIRE :**

Très bien, merci.

25

Autre question, cette fois-ci pour Hydro-Québec; encore une fois, une question de clarification. Dans le document d'appel d'offres, notre compréhension, c'est que vous avez exigé 35 % des dépenses globales qui seraient réalisées dans la région. Selon le contrat d'approvisionnement intervenu avec parc éolien Canton MacNider et Hydro-Québec, le contenu régional garanti ne serait que 10 %, la commission souhaite comprendre l'écart. Est-ce que, monsieur Estevan, vous seriez en mesure de nous répondre?

30

**M. MICHAEL ESTEVAN :**

Oui. Donc bonjour, Michael Estevan, Hydro-Québec. Je veux juste aller valider, avant de vous répondre correctement, ce qui est au document d'appel d'offres.

35

**LE COMMISSAIRE :**

On réfère aux dépenses effectuées localement.

40

**M. MICHAEL ESTEVAN :**

5 Donc oui, effectivement, en fait, pour bien qu'on le mette en contexte, le critère de contenu québécois, contenu régional, c'est deux critères qui vont un petit peu main dans la main. À l'origine, ça vient d'un décret gouvernemental qui stipulait que les projets, dans la période de 300 mégawatts, devaient viser un certain pourcentage et de contenu québécois et de contenu régional.

10 Donc, évidemment, l'interprétation qui en a été faite, on la retrouve dans la grille de sélection de l'étape 2 du processus d'analyse des soumissions. Donc, si on va voir cette grille-là, on peut constater que c'est un... je ne sais pas c'est quoi le bon mot en français, un *range*. Donc, en fait, on a déterminé, pour le contenu, pour répondre spécifiquement à votre question de contenu régional, que tout... Ce n'était pas... un projet pouvait soumettre 10 %, pouvait soumettre 5 %, pouvait soumettre 0 %. Cependant, il n'aurait pas obtenu de points, sa soumission aurait été pénalisée de 10 points à l'étape 2 du processus d'évaluation des soumissions.

15 Évidemment, on visait... Un projet qui atteint la cible qui est au décret de 35 % de dépenses globales du parc éolien en contenu régional aurait eu 0 point, donc aurait atteint la cible, et toute soumission qui aurait été au-delà du 35 %, donc jusqu'à 45 % et plus, avait une bonification dans son évaluation.

20 Donc, c'est comme ça que ça avait été évalué. Donc, ce n'était pas une obligation parce que ça visait, donc ce n'était pas une obligation par décret. Cependant, on valorisait tous les projets qui dépassaient le seuil de 35 % et on pénalisait tous les projets, à l'évaluation des soumissions, qui étaient en deçà du seuil de 35 %. Donc, c'est ce qui explique le seuil inférieur à 35 % qui est au contrat du projet Canton MacNider.

**LE COMMISSAIRE :**

30 D'accord. Et on comprend que, selon les explications de monsieur Prina, il y avait également une exigence de 50,1 % de contenu québécois, c'est bien ça, et ça, c'est respecté?

**M. MICHAEL ESTEVAN :**

35 Bien, en fait, l'exigence qui était au décret, ça visait 60 %. Donc, le pourcentage visé était 60 % du contenu québécois, donc à 50.1 % de contenu québécois, la soumission s'est vue pénalisée de 5 points à l'évaluation des soumissions, elle était en deçà du seuil visé. Mais ça, c'est vraiment un processus d'évaluation, donc ça venait faire baisser sa position au classement des soumissions, mais ultimement, rendu à l'étape 3 du processus où on fait des combinaisons, étant donné sa localisation, étant donné ses coûts de raccordement, et toute autre chose qu'ils ont considérée à l'étape 3, a fait en sorte qu'elle a fait partie de la sélection finale des soumissions dans le processus d'évaluation.

**LE COMMISSAIRE :**

5 Et pouvez-vous nous dire combien il y avait de soumissionnaires et... Au fond, vous avez combiné les pointages dont vous venez de nous parler avec les conditions monétaires, je présume, pour en arriver à la sélection du projet du parc éolien Canton MacNider?

**M. MICHAEL ESTEVAN :**

10 En fait, je vais peut-être vous expliquer plus largement le processus d'évaluation pour que vous compreniez bien comment c'est évalué une soumission quand ça rentre dans un processus d'appel d'offres. En fait, il y a trois étapes.

15 Il y a une étape préalable, je vais l'appeler l'étape 0, c'est la conformité. Donc, on s'assure que tout est bien signé, que ce n'est pas une soumission qui est frivole avec très peu d'informations, ce genre de choses là. Ça, c'est l'étape de conformité.

20 Ensuite, vient l'étape 1, c'est l'étape des exigences minimales. Donc, on a établi une série d'exigences minimales qui se répondent par oui ou par non. Donc, par exemple : est-ce que la durée du contrat qui nous a été fournie respecte les paramètres qu'on a donnés? Oui ou non. Donc, c'était entre 20 et 30 ans de mémoire; si quelqu'un nous offrait 19 ans, bien, il ne se qualifiait pas aux exigences minimales. Et ainsi de suite, il y avait une série d'exigences minimales pour l'étape 1.

25 Ensuite, étape 2, bien, c'est la grille que je viens de vous expliquer. Il y a un paquet d'éléments qui sont analysés et pondérés selon une grille, ça vient placer l'ensemble des soumissions dans un certain ordre. Si, par exemple, il devait y avoir beaucoup de volumétrie, à ce moment-là, on fait une sélection. On ne va pas tous les faire passer à l'étape 3, on va peut-être en faire passer... Disons qu'on aurait eu 100 soumissions. Ce n'est pas le cas, je vais revenir plus tard avec les chiffres plus exacts, mais disons qu'on avait eu 100 soumissions, mais qu'on avait besoin de peut-être 10 ou 20 pour faire des combinaisons, bien, à ce moment-là, on aurait retenu seulement que les 10 ou 20 meilleures soumissions à l'étape 2 pour passer à l'étape suivante pour combler notre bloc de 300 mégawatts.

35 Ensuite, à l'étape 3, on fait les combinaisons, donc on analyse, notamment, les coûts de raccordement, le renforcement au réseau régional principal de transport, et puis ça nous donne la combinaison au coût global le plus bas, et puis à ce moment-là, ça nous permet de sélectionner les projets qui vont combler le bloc qu'on recherche.

40 Donc ça, c'est le processus plus large. Là, maintenant, je n'ai pas l'information du nombre de soumissions, exactement, qu'on a regardées pour cet appel d'offres là, mais je peux vous revenir très facilement avec l'information d'ici demain par écrit, là. Je veux être sûr que je vous donne la bonne information du nombre de soumissions exact qui ont été considérées dans le processus d'appel d'offres

pour celui-là.

**LE COMMISSAIRE :**

5 Et s'il était possible pour Hydro-Québec, également, de nous dire si certains fournisseurs offriraient davantage que 35 % de retombées locales ou régionales, en fait, la commission l'apprécierait.

**M. MICHAEL ESTEVAN :**

10 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

15 Merci.

**M. MICHAEL ESTEVAN :**

Très bien.

20 **LA PRÉSIDENTE :**

On va poursuivre avec quelques questions pour clore le chapitre des espèces à statut précaire.

25 Alors, ministère de l'Environnement. Selon l'initiateur, des mesures d'atténuation pourraient être prises en fonction des résultats du suivi des mortalités pour les oiseaux et les chiroptères réalisé lors des premières années d'opération du parc; tout à l'heure, vous avez évoqué cette possibilité-là. Est-ce qu'il y a, actuellement, des parcs éoliens dans la région où des mesures d'atténuation supplémentaires ont été exigées parce qu'il y avait des impacts que vous jugiez tellement importants que vous êtes allé plus loin, finalement, dans l'obligation de respecter certaines mesures d'atténuation?

30

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

Alexandre Borduas, ministère de l'Environnement. Je vais passer la question à l'experte de la faune, Geneviève Bourget.

35

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BOURGET :**

40 Oui, Geneviève Bourget. Je n'ai pas cette information-là. En fait, moi, j'ai étudié les trois projets qui sont présentement à l'étude qui proviennent des premiers appels d'offres; les autres parcs éoliens précédents, bien, ce n'était pas moi qui les analysais. Mais cette mesure d'atténuation là du 5.5 mètres

par seconde, bien, ça ne fait pas longtemps qu'elle existe, là, que les études ont démontré que c'était une mesure efficace.

5 Ça fait que les trois parcs éoliens qui sont... qui étaient dans cet appel d'offres là, en fait, nous, on le recommande. Tout comme le Canton MacNider, on recommande cette mesure d'atténuation là, mais comme je vous mentionnais hier, en fait, c'est encore laissé, là, au choix du promoteur, soit de faire le suivi ou de mettre tout de suite cette mesure d'atténuation là.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pourriez vérifier, madame Bourget, pour des... Parce qu'on a quand même beaucoup de parcs éoliens.

15 **M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BOURGET :**

Oui.

20 **LA PRÉSIDENTE :**

Si autour, pour les parcs éoliens plus anciens, est-ce qu'il y a eu des mesures d'atténuation supplémentaires -- pas nécessairement de 5,5 mètres par seconde...

25 **M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BOURGET :**

Oui.

30 **LA PRÉSIDENTE :**

... mais peut-être autre chose? Ce serait apprécié, la commission apprécierait.

35 **M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BOURGET :**

D'accord, parfait, je prends note.

40 **LA PRÉSIDENTE :**

On va aller maintenant au niveau de la faune aviaire, toujours pour le ministère de l'Environnement. L'initiateur indique dans le chapitre révisé -- le chapitre 7 révisé de l'évaluation des impacts, dans l'addenda 1, que les impacts résiduels seront non significatifs en période de construction, notamment grâce à la présence d'habitats de remplacement à proximité.

La commission aimerait vous entendre à propos de la notion d'habitat de remplacement. Est-ce que, selon vous, c'est toujours... c'est aussi prometteur que ça peut le laisser croire, le fait qu'il y ait des habitats à proximité qui pourraient être utilisés par la faune aviaire qui aurait à se déplacer?

5 **M. ALEXANDRE BORDUAS :**

Alexandre Borduas, ministère de l'Environnement. Je vais passer encore la question à Geneviève Bourget.

10 **M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BOURGET :**

Geneviève Bourget. En fait, le promoteur s'engage à respecter pour les oiseaux, également, la période de nidification des espèces. Nous, on a demandé certaines modalités pour des nids qui sont vraiment permanents, dont pour le martinet ramoneur, certains oiseaux de proie, des héronnières, des nids de grand pic ou des hirondelles de rivage.

15 Ça fait que pour la question que vous avez posée, en fait, c'est sûr qu'on a demandé que le déboisement soit au strict minimum, mais c'est ça, s'ils respectent vraiment la période de nidification des oiseaux -- des oiseaux, en fait, que les nids ne sont pas permanents -- bien, c'est sûr il y a des habitats forestiers au pourtour si ce n'est pas trop impacté.

20 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, pour vous, la notion d'habitat de remplacement, cet habitat de remplacement là n'est pas nécessairement déjà utilisé par la même espèce, donc pour un couple d'oiseaux nicheurs qui a à se déplacer parce que, finalement, ça a été déboisé, c'est toujours possible de trouver, à proximité, un autre endroit pour nicher?

25 **M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BOURGET :**

Pour des espèces qui n'utilisent pas, année après année, leur nid, il existe, au pourtour du parc éolien, d'autres habitats, des habitats forestiers. Par contre, on a demandé, pour les espèces qui utilisaient des nids permanents -- donc, qui reviennent année après année -- de mettre des modalités spécifiques pour la protection de ces nids-là.

30 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Je vous remercie beaucoup, madame Bourget.

35  
40

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BOURGET :**

Merci.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

On va maintenant aller du côté des peuplements forestiers, alors monsieur Prina, la question est pour vous.

10 Vous vous êtes engagés à ensemercer les aires de travail temporaires pour atténuer l'impact du projet sur les peuplements forestiers. Pouvez-vous nous dire qu'est-ce que SD 1 nous enseigne à ce sujet-là? D'abord, avez-vous ensemençé les aires de travail temporaires du côté de SD 1 ou alors, est-ce qu'il y a eu une... on va dire, une renaturalisation naturelle?

15 **M. ALBERTO PRINA :**

Je pense, ici, la personne mieux placée pour répondre, c'est Simon Bélanger qui est l'exploitant de SD 1, il est là depuis la construction.

20

**M. SIMON BÉLANGER :**

Oui, bonjour, Simon Bélanger. Dans le fond, pour Saint-Damase 1, à ma connaissance, qu'est-ce qu'on avait ensemençé avec des... on avait revégétalisé, la matière végétale avait été remise en place, puis il me semble qu'on avait réensemencé, mais avec des... je me trompe peut-être, je ne suis pas expert dans ce domaine-là, malheureusement, mais il me semble qu'il y avait des mélanges d'herbes qu'on mettait pour que ça revégétalise rapidement. Mais au-delà de ça, je ne me rappelle pas qu'il y avait des arbres qui étaient plantés, c'était comme naturel. Le sol végétal était déjà chargé de semences, si on veut, ça a revégétalisé quand même rapidement.

30

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Donc maintenant, si on va sur le site de Saint-Damase 1, la végétation au pied des éoliennes se compare à ce qu'il y a à l'extérieur de l'ancienne aire de travail?

35

**M. SIMON BÉLANGER :**

40 En fait, c'est ça, sur Saint-Damase 1, il y a quand même une aire autour des éoliennes qui a été... une aire de travail qui a été conservée. Mais au pourtour de cette aire-là puis aussi sur le long des

routes -- parce qu'on avait coupé des arbres un petit peu plus large que la route actuelle -- donc ces zones-là, qui étaient des zones temporaires, sont revégétalisées complètement.

**LA PRÉSIDENTE :**

5

D'accord, merci beaucoup.

Et toujours au chapitre des peuplements forestiers, vous indiquez, monsieur Prina, dans l'addenda 1, que les routes d'accès et les ponceaux pourraient être conservés selon les souhaits et ententes convenues avec les propriétaires fonciers impliqués. À quel moment ces ententes-là pourraient prendre place?

10

**M. ALBERTO PRINA :**

Cette notion ici, si je ne me trompe pas, ce serait pour la phase de démantèlement, ça fait que ce serait à la phase de démantèlement où on va remettre en état les chemins d'accès et les infrastructures annexes. Si on n'a pas de volonté contraire de la part du propriétaire foncier, si le propriétaire foncier veut maintenir le chemin parce que ça aidera dans les activités, après, on peut mettre d'accord avec le propriétaire foncier.

15

20

Mais dans tous les cas, de toute façon, on doit quand même aussi faire tout ça en restant quand même... en respectant toutes les exigences du démantèlement requises par le ministère de l'Environnement, par Hydro-Québec, et caetera. Ça fait que tout ce qu'on peut prendre après... après avoir fait tout ça, tout ce qu'on peut prendre comme... tout choix qu'on peut prendre avec les propriétaires fonciers, on pourra le prendre de façon privée.

25

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci beaucoup, monsieur Prina.

30

**LE COMMISSAIRE :**

Une dernière clarification pour vous, monsieur Prina, concernant les paiements annuels, il y a un peu de confusion dans nos esprits.

35

Dans le résumé de l'étude d'impact, vous avez écrit que les propriétaires fonciers, les propriétaires de terrains, vont recevoir des paiements individuels et des redevances collectives. On a compris que les propriétaires vont recevoir l'équivalent d'un loyer, donc des paiements individuels; on a compris que les municipalités allaient recevoir des paiements fermes annuellement. Les redevances collectives qui seraient versées aux propriétaires fonciers, pouvez-vous nous...

40

**M. ALBERTO PRINA :**

Oui .

5 **LE COMMISSAIRE :**

... clarifier la question, nous expliquer en quoi ça consiste?

10 **M. ALBERTO PRINA :**

10

Oui, absolument. En fait, il y a deux typologies de loyer aux propriétaires fonciers. Un, c'est les paiements annuels pour l'infrastructure. Les loyers, comme sont entendus aussi dans le cadre de référence Hydro-Québec qu'on utilise pour le parc éolien, envisage que le promoteur compense le propriétaire foncier pour l'installation des chemins d'accès de l'infrastructure, en incluant les éoliennes, carrément, ça fait que là, c'est une source de retombées qui vont directement aux propriétaires fonciers.

15

Après, il y a aussi la notion de paiement collectif, ça fait que, finalement, tous les propriétaires qui feront partie du projet. Il y aura une plage de propriétaires qui feront partie d'un projet, une section de ces propriétaires ici sont les propriétaires avec de l'infrastructure qui recevront des paiements annuels. Mais dans un point de vue générique, il y a aussi un paiement collectif, 0.5 des revenus bruts du projet, qui va aller à tous les propriétaires, indépendamment qu'ils ont de l'infrastructure ou pas. Ça fait que le paiement collectif, c'est un paiement, 0.5 des revenus bruts de projet, qui va à tous les propriétaires qui couvrent la zone de projet s'ils ont de l'infrastructure ou non.

20

25

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, la zone de projet est définie comment à ce moment-là? Quels propriétaires sont visés par les redevances collectives s'ils n'ont pas d'infrastructure?

30

**M. ALBERTO PRINA :**

En fait, tous les projets... enfin, ça sera tous les propriétaires avec lesquels on aurait un acte d'entente superficielle.

35

**LE COMMISSAIRE :**

Et donc, il s'agit de quels propriétaires? Est-ce que ce sont ceux qui sont à proximité, par exemple, contigus aux propriétés sur lesquelles il y a qu'une éolienne? Comment vous avez défini, justement, les terrains qui vont bénéficier de la redevance collective?

40

**M. ALBERTO PRINA :**

5 Bien, en fait, j'explique un peu le processus. En général, ce que ça se fait, normalement, c'est qu'on prend nos zones de projet, on option le plus possible la zone de projet, au tout début, pour donner la marge de manoeuvre pour comprendre où est-ce qu'on peut s'implanter avec le projet. Après, et on est dans cette étape ici, on a défini plus ou moins la zone de projet.

**LE COMMISSAIRE :**

10 Excusez-moi, pour bien comprendre.

**M. ALBERTO PRINA :**

15 Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

20 Donc, la zone de projet, est-ce que c'est un ensemble de parcelles ou c'est un ensemble continu?

**M. ALBERTO PRINA :**

Excusez-moi, je voulais dire, on a défini la configuration du projet.

25 Après, l'étape suivant de ça, c'est... OK, pour construire le projet, on va signer des ententes, des actes de propriétés superficielles avec un numéro de propriétaire foncier, on va le définir en se basant sur le schéma d'implantation final, et tous les ans que le projet a besoin, dans la proximité des éoliennes, pour faire si qu'on a assez de contrôle autour du projet et ne pas avoir de problèmes aussi. Je mets un exemple, d'autres implantations, autres choses qui peuvent se faire tout proche du projet qui peuvent générer des effets de turbulence, et caetera. Ça fait qu'on choisit ce que.. — Oui.

30 **LE COMMISSAIRE :**

Excusez-moi.

35 **M. ALBERTO PRINA :**

Non, je voulais juste... Après, on choisit... Quand c'est temps de construire, on choisit un certain numéro de propriétaires avec lesquels on fera les ententes finales d'actes superficielles.

40

**LE COMMISSAIRE :**

5 Et est-ce qu'on peut comprendre que les propriétés qui sont... avec lesquelles vous avez un acte superficiaire, donc qui bénéficient des redevances collectives, c'est également les propriétés qui auraient à subir, par exemple, les impacts de battement d'ombre ou reliés au bruit?

**M. ALBERTO PRINA :**

10 Oui, tout à fait, tout à fait.

**LE COMMISSAIRE :**

15 Oui.

**M. ALBERTO PRINA :**

Oui oui.

**LE COMMISSAIRE :**

20 D'accord, ça clarifie, merci beaucoup.

**M. ALBERTO PRINA :**

25 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

30 Monsieur Prina, juste une question de précision, qui va gérer le fonds de redevances collectives?

**M. ALBERTO PRINA :**

Ce sera le projet.

**LA PRÉSIDENTE :**

35 C'est vous?

40

**M. ALBERTO PRINA :**

Oui, c'est nous.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et vous mettez de côté, finalement... Vous avez donné un chiffre tout à l'heure, 0,05 %, je crois.

10 **M. ALBERTO PRINA :**

0,5 % des revenus bruts.

15 **LA PRÉSIDENTE :**

Des revenus bruts.

**M. ALBERTO PRINA :**

20 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et vous redistribuez uniformément une fois par année, ou?

25

**M. ALBERTO PRINA :**

C'est une fois par année, oui.

30 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

**M. ALBERTO PRINA :**

35

Ça fait partie de... à chaque année, on gère le budget pour le parc, et entre toutes les dépenses qu'on a, il y a aussi toutes les dépenses liées aux loyers, que ce soit les paiements individuels liés à l'infrastructure ou les paiements collectifs.

40

**LA PRÉSIDENTE :**

Collectifs, d'accord.

5 **M. ALBERTO PRINA :**

Ça va tout dans le *budget*.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

La commission va prendre une petite pause de 10 minutes et on revient à 8 h 30.

15

---

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 h 22  
REPRISE DE LA SÉANCE À 20 h 37

---

20

**LA PRÉSIDENTE :**

La commission va maintenant reprendre ses travaux et elle va commencer par fermer le registre.

25

Maintenant, vu qu'on recommence, du côté de monsieur Prina, du côté de l'équipe de l'initiateur, est-ce que vous avez des compléments d'information à nous livrer?

**M. ALBERTO PRINA :**

30

Oui, j'ai un complément d'information découlant d'une des questions reçues cet après-midi. La question était de si on avait une proportion des habitants qui... enfin, des propriétaires fonciers qu'ils ont une éolienne dans leur propriété, quelle proportion de ces 22 propriétaires vivent proche des éoliennes. On a fait le calcul et, en fait, on trouve que, pour donner un ordre idée, 45 % des propriétaires, soit 10 sur 22, habitent à 1 500 mètres des éoliennes -- de leur éolienne.

35

**LA PRÉSIDENTE :**

1 500 mètres et moins ou mille...

40

**M. ALBERTO PRINA :**

1 500 mètres et moins.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Et moins, d'accord, merci beaucoup. Un deuxième complément d'information?

10 **M. ALBERTO PRINA :**

10

Oui, c'était une question de monsieur Benoit, c'est par rapport à l'efficacité des éoliennes à convertir l'énergie du vent en électricité, on a pris l'information. C'était une information accessible du département de l'énergie aux États-Unis où, effectivement, ils disent que l'efficacité des turbines à extraire l'énergie du vent est autour de 50 % dans la partie, je dirais, optimale de la courbe de puissance des éoliennes, ça fait qu'autour de 50 %.

15

**LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

20

**LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, on va aller... Avant de passer au premier intervenant qui est lien téléphonique, monsieur Richard, on va aller du côté d'Hydro-Québec. Monsieur Estevan a un complément d'information à fournir.

25

**M. MICHAEL ESTEVAN :**

Oui, bonjour -- bien, bonsoir, plutôt. C'est en réponse aux questions de monsieur Benoit. Donc, la première était étant le nombre de soumissions qui ont été considérées dans le cadre de l'appel d'offres 300 mégawatts d'énergie éolienne. Ce sont 11 soumissions qui ont été regardées.

30

Et à savoir est-ce que d'autres soumissions proposaient 35 % ou plus de contenu régional, oui, il y en avait qui en proposaient 35 % ou plus.

35

**LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Estevan, j'aurais dû vous demander également, l'appel d'offres, est-ce qu'il imposait le secteur de la MRC Matawinie aux soumissionnaires?

40

**M. MICHAEL ESTEVAN :**

Non, c'était des projets qui pouvaient être soumis partout au Québec.

5 **LE COMMISSAIRE :**

Partout au Québec, très bien, merci.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va aller maintenant avec notre prochain intervenant qui est monsieur Richard en lien téléphonique.

15

---

**M. ALEXANDRE RICHARD**

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

20

Bonsoir, est-ce que vous m'entendez?

**LA PRÉSIDENTE :**

25

Oui, on vous entend, monsieur Richard.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

30

Excellent, je vais y aller avec ma première question. Est-ce que c'est possible de déposer au dossier la composition chimique des pales ainsi que des enduits qui composent les tours? En fait, plutôt, les enduits de protection qui sont utilisés pour les tours ainsi que la composition chimique des pales des éoliennes?

**LA PRÉSIDENTE :**

35

Monsieur Prina, est-ce que vous avez l'information sur les constituants, à la fois des pales et des tours?

**M. ALBERTO PRINA :**

40

La composition chimique, pas...

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

5 **M. ALBERTO PRINA :**

... pas les matériaux? Bien, oui, je peux dire que les tours sont des tours d'acier avec des sections boulonnées; très, très simple dans un point de vue de matériaux. Les pales seront des pales typiques à base de résine époxy et fibre de carbone. Je ne sais pas si ça...

10

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est tout ce qui entre dans la composition d'une pale, fibre de carbone unifiée avec la résine d'époxy?

15

**M. ALBERTO PRINA :**

Je simplifie, sûrement. Je peux vous amener à quelque chose de plus spécifique, sûrement. Une chose à dire, par contre, c'est que vu qu'on n'a pas encore choisi le manufacturier des éoliennes, je ne pourrais pas être 100 % définitif, mais je ne sais pas si vous voulez quelque chose de plus ou si le monsieur est satisfait avec juste la composition générique.

20

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Richard, est-ce que la réponse vous... est-ce que vous voulez qu'on creuse plus profondément? Finalement, on a affaire à des matériaux assez simples.

25

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui, bien, si possible, plutôt, de déposer la composition chimique des pales pour juste essayer d'identifier les matériaux qui les composent plus en détail que juste dire que c'est de la fibre de verre; puis aussi, pour les enduits de la... je parlais, pour les tours, c'était plus... on comprend que l'acier est la composante principale, mais les enduits, s'il y a qu'un enduit de protection sur, par exemple, la tour -- comme, par exemple, si c'est de la peinture ou je ne sais trop -- si c'est possible de déposer la composition chimique des pales ainsi que de l'enduit [coupure sonore].

30

35

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

40

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Pas juste dire que c'est de la peinture; pour dire la composition, là, typique d'une tour ainsi que d'une pale. J'imagine que c'est une donnée générique, mais juste pour avoir une idée de la composition.

5

**LA PRÉSIDENTE :**

OK, on va y aller avec ça.

10

Donc, monsieur Prina, au niveau des pales, si vous avez de l'information supplémentaire, en plus de l'époxy puis de la fibre de carbone, notamment au niveau, on va dire, de la surface de recouvrement. Pareil pour les tours, les tours sont peintes. La peinture que vous utilisez, si vous pouvez apporter un petit peu plus de précision. C'est certainement une peinture qui doit être... qui ne correspond pas à la peinture qui tapisse mon plafond, ça doit être quelque chose d'assez robuste et résistant, donc aussi, de fournir un peu d'informations sur ses caractéristiques chimiques.

15

**M. ALBERTO PRINA :**

[Coupure sonore] des données types pour ce genre de... turbines des éoliennes.

20

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci beaucoup, monsieur Prina.

25

Monsieur Richard, on est prêt pour votre deuxième question.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui. Pour ma deuxième question, j'ai tenté de reformuler ma question de tantôt par rapport à la dépendance énergétique induite, donc je vais essayer de simplifier, là.

30

Est-ce que c'est possible d'avoir un avis, par rapport à les experts qui sont présents ce soir, concernant les impacts psychosociaux liés à la dépendance énergétique qui est induite par le projet? C'est assez simplifié, juste pour... Est-ce qu'il y a des anticipations d'impacts psychosociaux qui sont liés à la présence de l'énergie abondante qui peut être générée par [coupure sonore]?

35

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Richard, on est vraiment hors mandat avec cette question-là et on avait les experts du MSSS qui, malheureusement, ce soir ne sont pas présents. Alors, ce qu'on peut faire, c'est rediriger la

40

question par écrit, mais à ce moment-là, elle serait générale sur les impacts psychosociaux liés au projet. Mais votre hypothèse de départ qui concerne la dépendance, de toute façon, je ne crois pas -- mais peut-être que c'est présomptueux de ma part -- que le MSSS va pouvoir apporter un éclairage très, très important là-dessus.

5

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

D'accord, c'est juste que c'est l'initiateur qui a déclaré ça, hier, que ça induisait une dépendance. Ce n'est pas une supposition, c'est un fait.

10

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon, écoutez, on va recevoir les transcriptions dans à peu près une semaine, les transcriptions contiennent toutes les discussions qu'on aura eues hier et aujourd'hui. Si jamais... Moi, je ne me souviens pas, sincèrement, de cette information-là que monsieur Prina ou son équipe aurait prise ni, non plus, Hydro-Québec. Donc, à la lecture des transcriptions, on avisera, la commission jugera si ça vaut la peine de creuser un peu plus par écrit si, effectivement, il y a eu une mention, comme vous l'affirmez.

15

20

Alors, ça ferait le tour de votre deuxième question. On va vous quitter pour ce soir, monsieur Richard, merci d'avoir participé, et nous allons...

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

25

Merci à vous.

**LA PRÉSIDENTE :**

30

Merci, au revoir.

Nous allons maintenant rejoindre madame Louise Morand qui est au téléphone.

35

---

**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND**

**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

40

Est-ce que vous m'entendez?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, je vous entends très bien, madame Morand.

5 **M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

Bonsoir, est-ce que... oui. Alors bonsoir, Louise Morand, Regroupement vigilance énergie Québec, merci de me donner encore un droit de question.

10 Ma première question, c'est une... j'aimerais avoir un complément de réponse à ma question précédente, à savoir est-ce que les citoyens, par exemple, qui parcourent la forêt qui pourraient trouver des carcasses, est-ce qu'il y a une modalité de mise en place pour que ces trouvailles-là puissent être rapportées, qu'il y ait une espèce de suivi pour s'assurer que ce soit, effectivement, comptabilisé afin d'éviter tout conflit d'intérêts en matière de surveillance?

15

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on va aller voir du côté de monsieur Prina.

20

Donc, monsieur Prina, on est devant un cas de science citoyenne. Est-ce que, par le biais d'un agent de liaison ou d'un mécanisme quelconque, quelqu'un qui trouverait, au pied des éoliennes, des carcasses, peut contacter les responsables, soit de votre compagnie, soit votre consultant qui se charge du suivi, pour rapporter ces mortalités-là?

25 **M. ALBERTO PRINA :**

Bien, en fait, ce qu'on aurait en place, soit à travers le comité de suivi, soit à travers juste le fait d'avoir des personnes en permanence qui gèrent le parc, les citoyens qui vivent dans le milieu peuvent, pour quelque raison, incluant celle de trouver des mortalités et autres questions qu'ils peuvent avoir sur les éoliennes, ils peuvent se rapprocher sans problème aux gens, aux techniciens, aux opérateurs -- comme Simon Bélanger ici -- avec des questions ou avec des demandes de suivi.

30

**LA PRÉSIDENTE :**

35 Donc, je comprends que monsieur Bélanger, qui a l'air d'être l'homme-orchestre ici, dans la communauté, monsieur Bélanger va donc être à l'écoute si jamais il y a des citoyens qui ont observé des mortalités de poissons... « de poissons », d'oiseaux ou de chiroptères?

40

**M. ALBERTO PRINA :**

Oui, oui, ça fait depuis 2007 qui est à l'écoute.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, c'est une longue écoute. Merci beaucoup, monsieur Prina.

10 J'irais du côté du ministère de l'Environnement. Qu'est-ce que c'est la place de la science citoyenne auprès du Ministère? Est-ce que c'est quelque chose que vous favorisez, soit dans la procédure d'évaluation environnementale ou au niveau des suivis?

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

15 [Coupure sonore] Environnement. C'est sûr que je déconseillerais aux gens de déplacer les carcasses, mais pour plus de détails sur les protocoles des sciences citoyennes par rapport à la faune, je vais passer la question à Geneviève Bourget.

**LA PRÉSIDENTE :**

20

D'accord. — Alors, madame Bourget.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BOURGET :**

25 Oui, Geneviève Bourget. Science citoyenne, on a un beau programme de science citoyenne avec Chauve-souris aux abris qui est pour le dénombrement de chauves-souris dans les maternités, donc oui, c'est intégré dans nos pratiques. Au Ministère, on demande de plus en plus l'aide des citoyens pour nous aider pour les espèces à statut.

30 Pour ce qui est des oiseaux de proie, bon, le promoteur est ouvert à recevoir les signalements, mais les oiseaux de proie, c'est des animaux à déclaration obligatoire, ça fait que si des citoyens voient des oiseaux de proie à proximité, que ce soit à proximité de ce parc éolien là ou ailleurs, bien, en fait, ils doivent le déclarer aux agents de protection de la faune par SOS Braconnage, le numéro de SOS Braconnage. Ça fait qu'ils peuvent toujours nous contacter également parce que nous, on dénombre.  
35 Quand c'est des espèces à statut, bien, que ce soit n'importe quelle espèce -- chauve-souris, tortue -- donc on reçoit les signalements à notre bureau, à la DGFa-01, ça fait que oui, si des gens voient des signalements, on est ouvert à recevoir les signalements.

40

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

5 **M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BOURGET :**

Est-ce que ça répond?

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, ça répond. Bien, en tout cas, moi, ça répond pour moi.

Madame Morand, est-ce que la réponse vous apparaît complète, je pense qu'on a pas mal... c'est assez positif.

15

**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

Oui, c'est juste le suivi. Oui, c'est ça, c'est au niveau du suivi. Par exemple, si c'était un organisme indépendant comme Nature Québec, SNAP Québec, t'sais, le suivi par rapport aux normes de mortalités liées aux éoliennes. Comment les citoyens peuvent être assurés que les suivis soient faits en dehors de tout conflit d'intérêts? C'est là, moi, que je me pose la question. S'il y n'a pas de traçabilité, autrement dit, si le Ministère enregistre une mortalité de chiroptère, mais que ce n'est pas mis en relation avec le fonctionnement d'une éolienne, c'est à ce niveau-là, là. Est-ce que, vraiment, il y a une traçabilité pour les citoyens, pour les trouvaillles des citoyens? C'est à ce niveau-là que, il me semble, il y a une lacune dans la réponse, mais je peux poser ma deuxième question. Ma deuxième...

20

25

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais on va juste demander une petite précision. Attendez, madame Morand, on va juste demander une petite précision à madame Bourget.

30

Madame Bourget, mettons que vous avez un signalement de carcasse de chauve-souris que quelqu'un vous rapporte, appelle soit vos agents de la faune, soit à votre bureau, comment... qu'est-ce que vous faites pour que ce signalement-là soit utile et participe au suivi?

35

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE BOURGET :**

Bien, il va y avoir une analyse. C'est sûr que si c'est dans le cadre des suivis de mortalité, il va y avoir une analyse pour voir si c'est vraiment une cause reliée à l'éolienne. Mais que ce soit avec des chauves-souris... le promoteur, dans ses suivis, que ce soit des chauves-souris reliées aux parcelles,

40

quand c'est dans la parcelle, c'est vraiment plus relié à l'éolienne, mais même une chauve-souris retrouvée sur un chemin, mettons, bien, il doit le déclarer également. Mais c'est sûr il y a qu'il y a une analyse qui est faite pour... à savoir si c'est vraiment relié au fonctionnement des éoliennes.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, madame Bourget.

10 Madame Morand, on va y aller avec votre deuxième question, mais avant, je vois monsieur Borduas du ministère de l'Environnement qui a une information à apporter.

**M. ALEXANDRE BORDUAS :**

15 Oui. Alexandre Borduas, ministère de l'Environnement. J'aimerais juste rajouter que tous les suivis, une fois qu'ils sont déposés auprès du Ministère, ils sont déposés sur le registre public, donc tout le monde a accès, par la suite, aux suivis, donc ça permet aux gens de suivre le projet du début jusqu'à la fin. Donc, les suivis, donc vous pouvez voir la suite et les mesures d'atténuation qui vont être mises en place en fonction des résultats des suivis.

20 **LA PRÉSIDENTE :**

Là, vous parlez bien du registre des évaluations environnementales?

25 **M. ALEXANDRE BORDUAS :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

30 OK. — Ce registre-là, madame Morand, est-ce que vous le connaissez?

**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

35 Non, je ne le connais pas, je prends note.

**LA PRÉSIDENTE :**

40 C'est sur la page Web du ministère de l'Environnement, à la rubrique « évaluation environnementale », je crois, il y a de l'information sur le registre et il y a le lien pour le consulter. C'est un outil qui est relativement récent, mais ça permet une publicisation de beaucoup de documents qui,

avant, demeuraient, on va dire, uniquement entre les mains du Ministère. Donc, ça peut être un outil, pour vous, qui est intéressant.

J'attends, je suis prête pour votre deuxième question.

5

**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

Oui, très simple. Qu'est-ce qui justifie le fait que la distance séparatrice d'une éolienne d'une zone de villégiature soit de 1 000 mètres -- une zone de villégiature, donc pour la détente, les loisirs; et que la distance séparatrice à partir d'une habitation, qui est une zone de repos, de refaire ses forces et de vie, soit de seulement 500 mètres?

10

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va y aller avec monsieur Desjardins. Est-ce que ces distances-là émanent de votre juridiction?

15

**M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :**

Oui, elles émanent, ça vient du schéma d'aménagement. Malheureusement, c'est ça, ça remonte déjà à 2006, 2010, bien avant que je sois présent. Ce que je peux dire, c'est que, généralement, ce sont des normes qui sont relativement similaires d'une MRC à l'autre, mais ici et maintenant, je ne pourrais vous expliquer la raison exacte. Je pourrais faire des recherches, mais je ne peux pas garantir que je vais nécessairement trouver quelque chose non plus.

20

25

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est bien... ce sont vos normes, 1 000 et 500, c'est ce que vous appliquez?

30

**M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :**

Hum hum.

**LA PRÉSIDENTE :**

Selon votre schéma d'aménagement.

35

**M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :**

Oui.

40

**LA PRÉSIDENTE :**

5 Bien, on va vous demander de peut-être faire les vérifications, trouver... Madame Morand s'interroge sur, on va dire, la différence entre une zone de villégiature et une résidence permanente, donc vous aurez à fournir l'information à la commission aussitôt que possible.

**M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :**

10 Parfait. Comme je vous dis, il y a de fortes chances que nous n'ayons pas de traces exactes, mais je vais quand même prendre le temps de faire les vérifications dans nos archives et de trouver des comparatifs.

**LA PRÉSIDENTE :**

15 Mais vous me dites que d'une MRC à l'autre, c'est un peu toujours ces normes-là.

**M. FRÉDÉRIC DESJARDINS :**

20 Bien, je vous dirais, de ce que j'ai observé, c'est beaucoup du 500 mètres, 1 kilomètre. Ça, je vous dirais, c'est la règle du pouce, je vais quand même prendre un peu plus de temps pour vous répondre puis prendre le temps de faire un petit comparatif, là, un peu plus aléatoire, puis je vais vous revenir avec une réponse.

**LA PRÉSIDENTE :**

25 D'accord.

30 Alors, madame Morand, malheureusement, vous n'aurez pas la réponse ce soir, mais ça va arriver dans le courant de la semaine prochaine. Sur ce, je vous souhaite une excellente...

**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

35 Je vous souhaite une excellente soirée, madame Morand, merci d'avoir participé.

40

**M<sup>me</sup> LOUISE MORAND :**

Merci.

5 **LA PRÉSIDENTE :**

On y va maintenant avec monsieur Jean-Paul Roy qui est également au téléphone.

10

---

**M. JEAN-PAUL ROY**

**M. JEAN-PAUL ROY :**

15 Oui, bonsoir.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, monsieur Roy. On attend votre première question.

20

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui, bonsoir à tout le monde. Le vent est la source d'énergie d'une éolienne. Une partie de l'énergie du vent frappant une éolienne est convertie en énergie électrique, en énergie sonore audible, en infrasons, en énergie dans le sol, en pertes mécaniques, en pertes électriques dans la turbine.

25

Quel est le pourcentage approximatif de chacune des six résultantes énergétiques et une confirmation d'un -- ou d'une -- ingénieur spécialisé est-elle disponible? Je répète les six résultantes énergétiques : l'énergie électrique produite, l'énergie sonore audible, l'énergie des infrasons, l'énergie transmise dans le sol, l'énergie des pertes mécaniques, l'énergie des pertes électriques.

30

**LA PRÉSIDENTE :**

Bon.

35

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Voilà ma question.

40

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Roy. Ce soir, on a déjà abordé les pertes d'énergie électrique, monsieur Prina nous a donné de l'information là-dessus.

5

Au niveau sonore, est-ce que, monsieur Prina, votre expert en bruit aurait de l'information à fournir sur cette possibilité-là?

**M. ALBERTO PRINA :**

10

Bien, en fait, je peux essayer de répondre parce qu'en fait, la question abordée tout à l'heure de monsieur Benoit, c'était par rapport à l'efficacité de la turbine de convertir l'énergie du vent en électricité. En disant ça... et on a dit que c'est environ 50 %, je dirais, dans les plages optimales de production. Ceci couvre tout : couvre les pertes mécaniques, les pertes sonores -- l'énergie qui va à faire du son -- les pertes électriques. Ça fait que ça couvre tout, je pense que ça répond à la question.

15

Après, c'est mon opinion, je suis ingénieur mécanique, d'aller faire une étude didactique après sur le pourcentage de chaque *conversion* d'énergie, après, ça arrive tout au même résultat de 50 %, plus ou moins, et ça dépend beaucoup des plages des opérations des éoliennes, de typologie des éoliennes, de la taille, du vent, ça fait qu'il y a trop de variables. Mais pour être... j'espère que ça donne une idée. Le 50 %, de toute façon, ça donne une idée, *complexivement*, d'efficacité d'une éolienne.

20

**LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être, juste en complément d'information, qu'est-ce qui... quelle est la perte énergétique qui contribue le plus au 50 %, à la réduction de 50 %? Est-ce que c'est l'énergie mécanique qui est perdue?

25

**M. ALBERTO PRINA :**

Bien, en fait, 50 % qu'on ne peut pas transformer, la majorité, c'est la perte parce qu'on n'est pas capable, dans un point de vue aérodynamique, de transformer l'énergie cinétique du vent en énergie cinétique du rotor. Ça fait que l'énergie présent du vent, après, échappe l'éolienne et on n'a pas... je vulgarise un peu, mais on n'a pas pu la convertir. Après, ce qu'on peut convertir, les pertes majeures sont les pertes mécaniques et les pertes électriques. — Mon collègue, Aren Nercessian, de DNV.

30

35

**M. AREN NERCESSIAN :**

Théoriquement, ce que tu viens de dire, théoriquement, puisque le vent, ce n'est pas le vent entier qui est absorbé par l'éolienne, il faut nécessairement du vent qui dépasse le rotor pour que les pales puissent tourner. Si ça s'arrêterait complètement, ça ne marcherait pas. Un calcul théorique d'un

40

rotor avec des pales... un nombre de pales infini, le maximum théorique, c'est 59 % de l'énergie cinétique du vent qui aurait pu être absorbée par un rotor d'éolienne. Déjà, 59, c'est le plafond, plafond maximal; il y a 41 % du vent qui doit nécessairement dépasser, minimum. Alors ça, c'est déjà perdu, le vent qui dépasse.

5

Le 50 % ça, c'est à peu près... oui, moi, c'est plus 45, entre 45 et 50, c'est là où le rotor tourne de la façon la plus optimale. C'est conçu pour s'aligner avec les vitesses moyennes les plus souvent... aux alentours de 7, 8 mètres par seconde, c'est là où on observe -- où on absorbe le plus grand pourcentage du vent, c'est à peu près 45 à 50 %. Dans les bas vents, c'est moins; et dans les très hauts vents, on ne peut pas tout absorber, c'est trop de charge, on diminue l'absorption, on pitche les pales pour en absorber moins pour ne pas avoir autant de charge.

10

Déjà, il y a comme un genre de 9 %, 9 à 14 % qui est perdu par toutes autres sources. Moi, je ne sais pas comment diviser ça en sonore, puis toutes ces affaires-là, je ne pense pas que... on n'a pas cette granularité-là, mais déjà, une grosse, grosse partie de l'énergie du vent est convertie en électricité brute; ensuite, il y a les pertes dans les câbles, il y a d'autres choses aussi qui viennent.

15

Mais ça, c'est un peu le contexte. Déjà, la technologie est déjà bien avancée. Juste avec trois pales, déjà -- pas infini, mais juste avec trois... C'est pour ça qu'il n'y a pas de turbines à quatre pales, à cinq pales. L'industrie... il y avait des turbines à deux pales à l'époque, l'industrie a déterminé que le nombre de pales optimal pour faire l'équilibre entre ce qui est perdu, ce qui est gagné et les coûts, c'est trois pales. Alors, avec trois pales, 50 % du 59, c'est déjà beaucoup, c'est bien, et c'est là... c'est comme ça que c'est conçu une éolienne. Je ne sais pas si ça aide, mais...

20

25

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, merci beaucoup, monsieur.

30

Alors, monsieur Roy, c'est la réponse que l'initiateur de projet peut vous fournir concernant les différentes pertes d'énergie. On n'a pas pu aller aussi dans le détail que vous avez énoncé, les six sortes d'énergie perdues, mais je pense qu'on a quand même un portrait assez complet des principales pertes d'énergie.

35

Alors maintenant, je vous demanderais de poser votre deuxième question.

40

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Finalement, ma question n'est pas répondue. Je ne demande pas nécessairement une réponse ce soir, mais moi, ce que je comprends, c'est qu'on a du vent qui s'en va vers une éolienne; il y a 100 % de l'énergie qui est là, qui est disponible, dans ce vent-là. Maintenant, je comprends qu'il y a environ

50 % de cette énergie-là qui s'en va au-delà de l'éolienne, puis elle, elle est comme perdue.

5 Maintenant, il en reste 50 %. Dans le 50 % qu'il reste, ça concerne l'éolienne elle-même, l'ensemble de l'éolienne, et c'est là que les six composantes -- les six résultantes que j'ai énumérées font partie de ce 50 % là : l'énergie électrique produite qui s'en va dans le réseau d'Hydro, l'énergie sonore audible, les infrasons, l'énergie transmise dans le sol, l'énergie des pertes mécaniques et l'énergie des pertes électriques. C'est ça que je suis intéressé à connaître.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais...

**M. JEAN-PAUL ROY :**

15 Je ne comprends pas que c'est difficile de donner la réponse ce soir, mais si on pouvait la donner, j'aimerais ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

20 Bon, monsieur Roy...

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Maintenant, je passe à ma deuxième question. Oui?

25 **LA PRÉSIDENTE :**

30 OK. Bien, juste pour fermer votre première question, je pense que monsieur Prina a fourni... et son partenaire, qui est plutôt spécialisé dans le bruit, ont fourni des informations sur les pertes qui continuent de se produire avec le 50 % qui est transmis à tous les éléments de la turbine, mais est dans l'impossibilité de chiffrer les pertes liées à l'énergie sonore et les pertes liées aux vibrations. Je ne pense pas qu'on puisse aller plus loin.

35 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Je comprends ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

40 OK, alors on va y aller avec votre deuxième question.

**M. JEAN-PAUL ROY :**

5 Dans les projets éoliens de l'Alliance de l'Est -- excusez-moi -- dans ma MRC de Rivière-du-Loup  
ou la MRC du projet MacNider, quel est, environ, le montant total à endosser par 100 000 \$ d'évaluation  
foncière dans les emprunts municipaux pour financer la partie publique des projets éoliens de l'Alliance  
de l'Est comme PPAW1, Madawaska et MacNider? Moi, je suis intéressé par l'effet cumulatif de ces  
10 endossements-là, on n'a pas d'information là-dessus. Ce serait intéressant de savoir, à un moment  
donné, on en est rendu où avec ça. PPAW1 est en construction; Madawaska est au BAPE,  
présentement; et MacNider, bien, on est rendu là. Comme propriétaire foncier, ça m'intéresse de savoir  
ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

15 D'accord.

**M. JEAN-PAUL ROY :**

20 C'est quoi j'endosse moi, comme propriétaire?

**LA PRÉSIDENTE :**

25 On va se tourner vers... on va se tourner vers monsieur Prina.

**M. JEAN-PAUL ROY :**

30 Je comprends que... Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

35 Monsieur Roy, on va se tourner...

**M. JEAN-PAUL ROY :**

40 Je comprends que la réponse, peut-être, ne pourra être donnée ce soir, là. Elle pourra être  
donnée par écrit au BAPE par après, je n'ai pas de problème avec ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

45 Nous non plus.

Monsieur Prina, est-ce que votre collègue, madame Lavoie, peut fournir un peu plus d'informations ou ça peut faire partie des réponses que vous avez à nous fournir, un peu plus tard, à partir de la question précédente de monsieur Roy un peu plus tôt ce soir?

5 **M<sup>me</sup> CHANTALE LAVOIE :**

Chantale Lavoie pour l'Alliance de l'Est. Effectivement, madame la présidente, ça va être une question qui va être répondue plus tard parce qu'on n'a pas cette information-là ici, ce soir, c'est clair.

10 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Bon, parfait, merci, madame Lavoie.

15 Donc, monsieur Roy, madame Lavoie prend la question en délibéré et dans le courant de la semaine prochaine, l'information devrait être disponible sur le site Web du Bureau.

**M. JEAN-PAUL ROY :**

Oui, merci beaucoup.

20

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, bonne soirée à vous.

25 **M. JEAN-PAUL ROY :**

Bonne soirée.

**LA PRÉSIDENTE :**

30

Alors, c'est maintenant la clôture de notre séance. La commission... ceci clôt donc, ce qu'on vient de faire, officiellement la première partie de l'audience publique.

35 La commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. Mon discours dit qu'elle compte les recevoir dans les 48 prochaines heures. Demain, c'est vendredi; ensuite, il y a une fin de semaine de repos bien mérité pour tout le monde, donc en début de semaine prochaine, ça va être parfait.

40 Les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au Bureau et sur le site Web du BAPE, où est rassemblée toute la

documentation relative au projet. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, les centres de consultation situés dans les bureaux municipaux de Saint-Damase et de Saint-Noël en offrent une gratuitement. Plusieurs des documents relatifs au projet y sont également disponibles en format papier.

5

Je vous rappelle que si vous désirez vous inscrire afin de résumer un mémoire ou exprimer votre opinion verbalement en deuxième partie, vous avez jusqu'au 12 mai à 16 h pour le faire en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans le site Web du BAPE.

10

En deuxième partie, l'initiateur et les personnes-ressources qui souhaitent être présentes sont les bienvenues. Toutefois, ils n'interviendront plus auprès de la commission.

15

Les séances à venir seront exclusivement consacrées à l'expression des points de vue sur le projet et ses répercussions. Une durée maximale de 10 minutes sera accordée pour chaque présentation. Pierre Benoit et moi pourrons échanger avec vous pour préciser ou éclaircir certains aspects de votre opinion.

20

Il est également possible d'exprimer votre point de vue par écrit en transmettant un mémoire, un commentaire ou une image commentée. Il suffit de remplir le formulaire associé à l'option choisie, toujours avant le 16 mai à 12 h. Les organismes qui souhaitent présenter leur mémoire en séance doivent désigner la personne autorisée à le faire en indiquant la fonction qu'elle occupe.

25

Si vous vous êtes inscrit afin de résumer votre mémoire en séance, celui-ci demeurera confidentiel jusqu'au moment de sa présentation devant la commission. Les mémoires non présentés, les commentaires et les images commentées seront rendus publics à la fin de la deuxième partie.

30

Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à Kim Maloney, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou à Josianne Ouellette, conseillère en communication, qui se trouvent à la table d'accueil et qui sont joignables à l'adresse [macnider@bape.gouv.qc.ca](mailto:macnider@bape.gouv.qc.ca). Elles seront heureuses de vous expliquer les modalités de participation.

35

Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyens et citoyennes. Ainsi, partager votre point de vue peut faire évoluer le regard général de la commission d'enquête sur les projets et ses enjeux.

40

Pour terminer, je remercie le porte-parole de l'initiateur, Alberto Prina, et son équipe, de même que toutes les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie

d'audience.

5 Un merci tout particulier à tous ceux qui étaient avec nous en ligne. Suivre une audience en ligne, ce n'est pas évident, mais je les remercie pour leur disponibilité. Ce n'est pas toujours facile et c'est très apprécié de la commission.

10 Un grand merci également à toutes les personnes qui ont posé des questions, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes du projet.

15 Enfin, je remercie les gens à la technique, la personne responsable de la sténotypie, l'équipe de la commission d'enquête ainsi que mon collègue, Pierre Benoit; et enfin, je remercie la Municipalité de Saint-Damase de nous avoir accueillis.

20 Alors, au plaisir de vous revoir le 21 mai prochain.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 21 h 13**

**FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

---

25 Je, soussignée, MARIE-ANNE RENÉ, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

30 Et j'ai signé,



35 Marie-Anne René, s.o.

40